



# Présentation BP 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 12 avril 2023

# SOMMAIRE

1.	LE CONTEXTE ET LES CONTRAINTES DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE .....	2
1.1	Les réformes de la LF 2023 .....	2
1.2	Les objectifs et les moyens : .....	3
1.3	Le Budget BP2023 en chiffres .....	3
2.	Les dispositions financières de la LF 2023 .....	4
2.1	DGF 2023.....	5
2.2	Récapitulatif DGF.....	5
2.3	Les dotations de péréquation .....	5
2.4	Création d'un fond vert .....	6
2.5	Les outils pour lutter contre la hausse des dépenses d'énergie (article 113 LF) .....	6
2.6	Récapitulatif des aides des dépenses d'énergie .....	7
3.	Les dispositions fiscales de la LF 2023 .....	8
3.1	La suppression de la CVAE .....	8
3.2	L'actualisation des valeurs locatives.....	9
3.3	La THRS et le calcul du coefficient correcteur.....	9
3.4	Le partage de la Taxe d'aménagement.....	9
3.5	L'adaptation du système fiscal aux exigences de transition énergétique .....	9
4.	LA SANTE FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE AU 31/12 .....	10
4.1	Indicateurs clés.....	11
4.2	Analyse globale du projet de BP 2023 .....	14
4.3	Les Epargnes.....	17
4.4	Charges de fonctionnement.....	19
4.5	Produits de fonctionnement .....	24
4.6	Dépenses d'investissement.....	26
4.7	Recettes d'investissement .....	31
4.8	Financement des investissements.....	33
4.9	Remboursement de la dette – Budget Principal .....	34
4.10	Tableau des grands équilibres rétrospectifs .....	37
4.11	<b>Budget Annexe – cinéma BP2023 .....</b>	<b>38</b>
4.12	<b>Budget Annexe –Ordure ménagère Erstein – BP2023 .....</b>	<b>41</b>
4.13	<b>Budget Annexe –SMICTOM – BP 2023 .....</b>	<b>44</b>
4.14	<b>Budget Annexe – ZA – BP 2023 .....</b>	<b>47</b>

# 1. LE CONTEXTE ET LES CONTRAINTES DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE

Cette LF 2023 est fondée sur des hypothèses économiques optimistes (1 % de croissance en 2023) et joue à l'équilibrisme, entre d'un côté la volonté de « protéger » les français contre l'inflation, et de l'autre de ne pas creuser la dette.

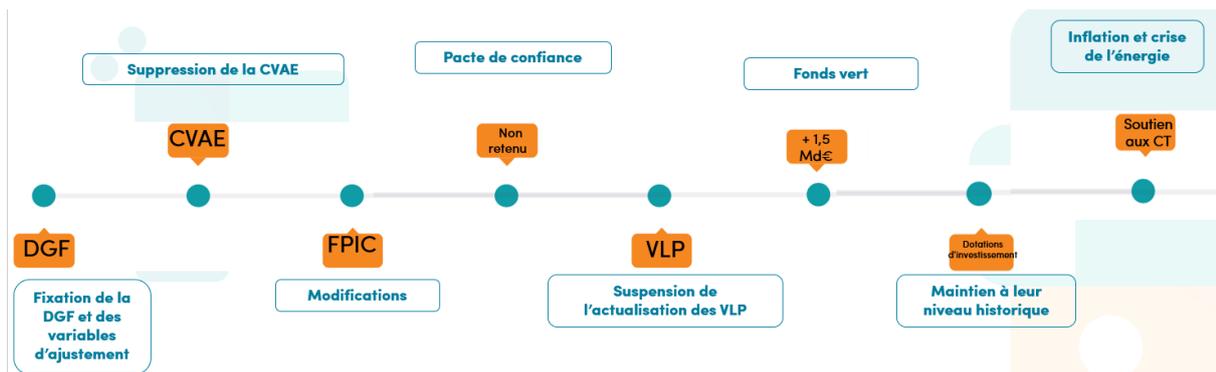
Elle est construite dans un contexte très incertain, tant au niveau politique nationale (les partis du gouvernement sont minoritaires), qu'au niveau politique internationale (menaces d'extension de la guerre en Ukraine, guerre économique entre la Chine et les USA...).

Le texte doit en premier lieu répondre aux contraintes Européennes, tout en ménageant les élus locaux en proie à une flambée des prix de l'énergie et des services.

Les autres principaux objectifs de la LF :

- Déterminer le niveau de ressources versées aux collectivités locales via ses concours financiers (DGF)
- Préciser les modalités de calculs de la revalorisation des bases locatives et de la compensation de la suppression de la CVAE
- Créer un nouveau « fonds vert »

## 1.1 Les réformes de la LF 2023



## 1.2 Les objectifs et les moyens :

Les objectifs sont de stabiliser la dette publique à 111 % du PIB entre 2023 et 2027 et de ramener le déficit public sous la barre des 3 % d'ici 5 ans :

- 5 % en 2023    4,5 % en 2024    4 % en 2025    3,4 % en 2026    2,9 % en 2027

Mais aussi de limiter l'inflation grâce au bouclier tarifaire : 4,3 % en 2023 (contre 5,3 % en 2022).

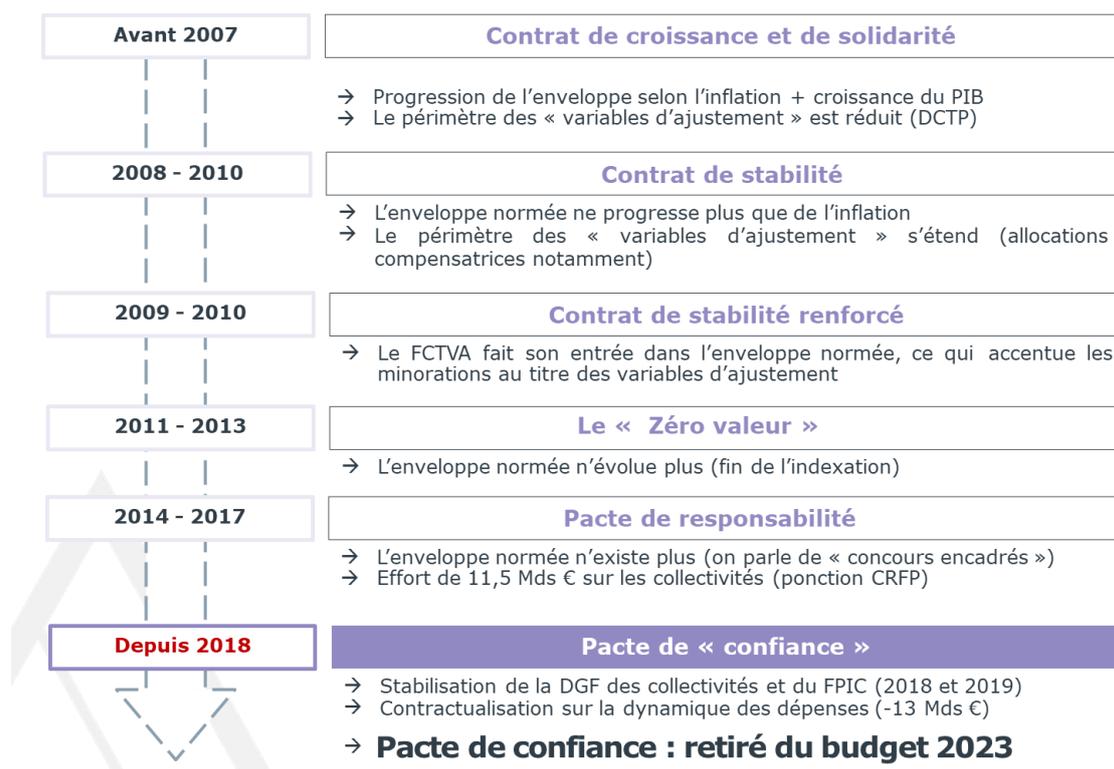
Pour atteindre ces objectifs, le texte propose notamment sur la période :

- Le montant maximal de l'ensemble des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales (45,6 Md€),
- Une diminution de l'impact environnemental du budget de l'Etat en réduisant de 10 % le ratio entre les dépenses défavorables à l'environnement et les dépenses dont l'impact est favorable et mixte sur l'environnement,

## 1.3 Le Budget BP2023 en chiffres

- Objectif de Croissance à 1 %, une ambition plus qu'une certitude
- Inflation : en baisse à 4,3 %
- Le déficit public diminué à 5 % ( -159 Md€ au LF 2023, contre -173 Md€ en LFR 2022)
- Les dépenses de l'Etat sont prévues à 500 Md€, soit -13 Md€ comparé au LFR 2022, dont :
  - ✓ Une baisse de régime du plan de relance de -10 Md€
  - ✓ Une augmentation du budget éducation : +4 Md€ (soit +6,5% sur 1an)
- Augmentations des recettes de l'Etat à 342 Md€, soit + 1 Md€ comparé au LFR 2022 (recettes non fiscales)
- Bouclier énergie toujours en place : 45 Md€ prévu afin de limiter à 15 % l'évolution du prix de l'énergie
- Un budget pour la transition écologique de 27 Md€
- La création de près de 11 000 postes de fonctionnaires d'Etat supplémentaires
- Un coût de la dette en hausse de + 60 Md€

## 2. Les dispositions financières de la LF 2023



### ▪ Evolution des versements de l'état au profit des collectivités

Les versements effectués en 2023 par l'Etat au profit des collectivités territoriales sont évalués à 45,6 Md€, contre 43,2 Md€ à la LF 2022. Soit + 2,4 Md€ :

- ✓ + 1,9 Md€ provient du filet de sécurité,
- ✓ Le reste permettra de compenser les effets sur le bloc communal d'une partie de l'inflation et de la hausse du point d'indice de la fonction publique.

### ▪ Variables d'ajustement pour les Régions

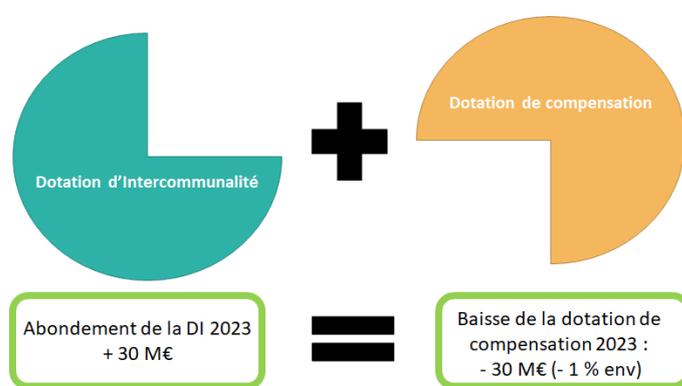
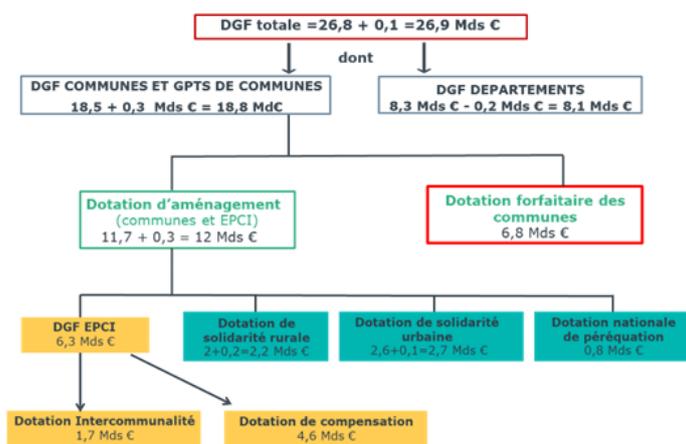
La LF 2023 prévoit de se mobiliser à hauteur de 45 M€ contre 50 M€ en 2022 et en 2021, et 120 M€ en 2020. Comme l'an passé, le bloc communal sera épargné. Cet effort pèsera uniquement sur les Régions.

## 2.1 DGF 2023

Le Budget 2023 sera marqué par une augmentation de la DGF, avec une évolution supplémentaire de + 320 M€ qui permettra de financer l'augmentation de la DGF du bloc communal par des crédits externes. Cette mesure sera portée par l'Etat et plus comme un écrêtement interne de la dotation forfaitaire des communes et des EPCI à fiscalité propre. La DGF est en réalité « rabotée » et non plus « écrêtée ». Les +320M€ sont adoptés et répartis de la manière suivante :

- + 90 M€ pour la DSU (95 M€ en 2022)
- + 200 M€ pour la DSR (95 M€ en 2022)
- + 30 M€ pour la Dotation d'Intercommunalité (0 en 2022)
- Dotation forfaitaire : stable (- 190 M€ en 2022)

## 2.2 Récapitulatif DGF



## 2.3 Les dotations de péréquation

Dotation de Solidarité Rurale DSR	Dotation de Solidarité Urbaine DSU	Dotation Nationale de Péréquation DNP
<p><b>Enveloppe nationale : + 200 M€</b></p> <p><i>Eligibles</i> : la quasi-totalité des communes de moins de 10 000 hab.</p> <p><i>Critères</i> : potentiel financier par hab et par hectare, nombre d'élèves et <b>longueur de voirie -&gt; nouvel indicateur</b></p> <p><i>3 fractions</i> : bourgs-centres, péréquation et depuis 2012 fraction « cible » pour les 10 000 communes les plus pauvres</p>	<p><b>Enveloppe nationale : +90 M€</b></p> <p><i>Eligibles</i> : 2/3 des villes de + de 10 000 hab. et 10 % de la strate 5 000-10 000 hab.</p> <p><i>Critères</i> : % de logements sociaux, % APL, revenu moyen, potentiel financier, effort fiscal, % ZFU et ZRU</p> <p><b>Part cible pour les 250 villes les plus pauvres supprimée en 2017</b></p>	<p><b>Enveloppe nationale : Stable depuis 2016</b></p> <p><i>Eligibles</i> : plus d'une commune sur 2</p> <p><i>Critères</i> : potentiel financier, effort fiscal, potentiel fiscal</p> <p><i>2 parts</i> : principale et majoration</p> <p><b>Quel devenir pour les prochaines années ?</b></p>
+ 10 %	+ 3,5 %	GEL

Dispositifs de péréquation verticale confortés dont l'augmentation est assurée pour 2023 à 100 % par des crédits externes

L'article 195 prévoit de réformer la DSR en introduisant un tunnel d'évolution sur la fraction « cible » afin de renforcer la stabilité des attributions.

## 2.4 Création d'un fond vert

La LF a également retenu la création d'un fond vert, à hauteur d'1,5 à 2 milliards d'€ d'autorisation d'engagement et 375 M€ de crédits de paiement. Les modalités d'accès sont les suivantes :

- Pas d'appels à projets : Le point de contact est le Préfet,
- Mode d'attribution déconcentrée, adaptée aux territoires et non aux projets,
- Fonds coordonné par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature.

Le fonds vise à financer les projets locaux déclinés en plusieurs axes afin de respecter les objectifs fixés :

- AXE 1 : Renforcement de la performance environnementale des territoires
- AXE 2 : Adaptation au changement climatique
- AXE 3 : Amélioration du cadre de vie

Dans ce cadre l'article 135 de la LF prévoit une augmentation de la dotation biodiversité, Cette hausse se décompose comme suit :

- +4,5 M€ pour la fraction « Parcs Naturels Régionaux »,
- +1 M€ pour la fraction « Natura 2000 »,
- +200 K€ pour la fraction « parcs nationaux ».

## 2.5 Les outils pour lutter contre la hausse des dépenses d'énergie (article 113 LF)

Il existe des solutions à ce jour. En premier lieu, le Tarif Réglementé de Vente (TRV), les communes de moins de 2 M€ de recettes et avec moins de 10 agents bénéficient du TRV, soit environ 28 000 communes protégées de la hausse des dépenses d'électricité.

Le Parlement a aussi institué un filet de sécurité en LFR 2022 pour répondre à l'évolution des dépenses d'énergie soit un montant de 430 M€ provisionnée en LFR 2022 auxquels viennent s'ajouter 1,5 Md€ de la LF 2023. Ce dispositif a fait l'objet d'un décret d'application (13/10/2022) qui mentionne les comptes retenus au sein des nomenclatures M14 et M57.

Les communes et les groupements qui réunissent 2 critères pourront bénéficier du dispositif (2 des 3 critères sont déjà connus par les collectivités) :

1. Une Epargne brute 2023 en baisse de - 15 % par rapport à l'épargne brute 2022 (budget ppal)
2. ET un potentiel financier (communes) ou fiscal (EPCI) par habitant inférieur au double de la moyenne de la strate démographique (communes) / catégorie (EPCI)

Les dotations de l'état 2023 correspondent à 50 % de la différence entre l'augmentation des dépenses d'énergie, d'électricité et de chauffage urbain (BP2023/2022) et 50 % de celle des RRF (BP2023/2022) (budget principal et les budgets annexes).

En BP2023, les collectivités pourront également solliciter une avance (50 %) auprès du Préfet (sur le fondement d'une estimation de leur situation financière).

## 2.6 Récapitulatif des aides des dépenses d'énergie

### Accise sur l'électricité

Toutes les collectivités vont bénéficier de la part d'accise sur l'électricité (ex-taxe inférieure sur la consommation finale d'électricité - TICFE)

-1€/MWh pour les petites collectivités éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRV)  
-0,5€/MWh pour toutes les autres

### Charte Fournisseur

Le Gouvernement a demandé aux fournisseurs d'électricité de s'engager à proposer au moins une offre à tout client qui en ferait la demande.

### Référence de prix

Chaque semaine, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) publie les niveaux de prix de référence qui permettent aux collectivités de s'assurer que les offres d'électricité reçues sont compétitives et reflètent bien la réalité des coûts de l'électricité (hors taxe).

### Le Tarif Réglementé de Vente (TRV)

Les communes de moins de 2 M€ de recettes et avec moins de 10 agents bénéficient du TRV

Les collectivités éligibles au TRV peuvent bénéficier du bouclier tarifaire. Dans ce cadre, elles bénéficieront du même niveau de compensation que celui applicable pour les particuliers, versé directement par l'État au fournisseur d'énergie.

30 000 communes sont susceptibles d'être éligible

### Amortisseur électricité

Collectivités non éligibles au bouclier tarifaire, quelle que soit leur taille. L'éligibilité à l'amortisseur électrique ou au bouclier tarifaire ne bloque pas l'éligibilité au filet de sécurité

Prise en charge d'une partie de la facture d'électricité sur la moitié du volume d'électricité souscrit. Ainsi sur cette moitié et dans la limite d'un seul de 500€/MWh, le tarif est plafonné à 180€/MWh. Le montant de l'aide ne peut être supérieur à 320€/MWh

- Une collectivité qui contractualise à un prix de l'électricité total de 400 €/MWh peut bénéficier d'une baisse de sa facture de l'ordre de 110 €/MWh tous frais compris.
- Une collectivité qui dispose actuellement d'un contrat à un prix de l'électricité total de 600 €/MWh peut bénéficier d'une baisse de sa facture de 160 €/MWh tous frais compris, soit le plafond prévu.

### Filet de sécurité

Les communes ou groupement réunissant les deux critères suivants :

- 1 - Une Epargne brute 2023 en baisse de - 15 % par rapport à l'épargne brute 2022.
- 2 - Et un potentiel financier (communes) ou fiscal (EPCI) par habitant inférieur au double de la moyenne de la strate démographique (communes) / catégorie (EPCI)

Les dotations de l'État 2023 correspondent à 50 % de la différence entre l'augmentation des dépenses d'énergie, d'électricité et de chauffage urbain (2023/2022) et 50 % de celle des RRF (2023/2022) (budget principal/budgets annexes).

En 2023, les collectivités pourront également solliciter une avance (50 %) auprès du Préfet (sur le fondement d'une estimation de leur situation financière)

### 3. Les dispositions fiscales de la LF 2023

Lorsque les prix montent, les recettes fiscales peuvent augmenter plus vite que les dépenses. L'inflation actuelle malmène les dépenses des collectivités locales. Elle tend également à accélérer les rentrées fiscales des collectivités :

- Pour les Régions, les Départements et les EPCI augmentation des recettes fiscales de 9,6% (au lieu des 2,89% prévus initialement). Ce produit supplémentaire sera versé sur les douzièmes de fiscalité le 20 octobre.
- Pour les communes qui ne bénéficient pas de la TVA, revalorisation importante des valeurs locatives cadastrales (VLC) sous l'effet du CMF.

#### 3.1 La suppression de la CVAE

La suppression de la CVAE s'effectuera sur deux années :



Dès 2023, les collectivités ne perçoivent plus de CVAE. Celles qui disposaient de recettes de CVAE en 2022 obtiendront une compensation dynamique à l'euro près à travers une fraction de TVA. La LF prévoit que cette compensation soit la fraction de TVA établie en appliquant au produit net de TVA de l'année considérée, au taux défini par le ratio suivant :



Le montant issue de la compensation est divisé en deux parts, une première fixe pour les collectivités (moyenne CVA perçu en 2020, 2021 et 2022 + Moyenne montant des compensations d'exonérations de CVAE perçu en 2020, 2021 et 2022) et une seconde affectée à un fonds national de l'attractivité économique des territoires (Ce fonds est réparti chaque année entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ou la métropole de Lyon, afin de tenir compte du dynamisme de leurs territoires respectifs, selon des modalités définies par décret.)

La suppression de la CVAE s'accompagne d'une réduction du taux de plafonnement de la CFE en fonction de la valeur ajoutée : passage de 2% à 1,625% en 2023 puis 1,25% en 2024. Cet impôt local générerait 9,7 milliards d'€ de produit fiscal soit 11% des recettes fiscales destinées aux collectivités. A l'instar de la suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales, la suppression de la CVAE interroge sur la contribution des entreprises au développement actuel et futur des territoires.

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20230412-2023-034-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2023  
Date de réception préfecture : 21/04/2023

### 3.2 L'actualisation des valeurs locatives

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels inclut la prise en compte des trois facteurs suivants :

- La neutralisation : coefficient qui a pour objectif de réduire fortement la VL révisée des locaux professionnels (en moyenne entre 70% et 80% de réduction).
- Le planchonnement : mécanisme qui consiste à diminuer de moitié l'écart entre la VL 2017 calculée selon l'ancienne méthode, et la VL 2017 révisée neutralisée.
- Le lissage : l'objectif est de lisser sur 10 ans l'écart entre la cotisation 2017 calculée selon l'ancienne méthode, et la cotisation 2017 calculée au regard de la VL révisée neutralisée planchonnée.

Les paramètres "collectifs" (catégories de référence, secteurs, coefficients de localisation, tarifs) servant à l'évaluation des valeurs locatives des locaux professionnels ne seront pas mis à jour en 2023.

### 3.3 La THRS et le calcul du coefficient correcteur

Par l'adoption d'un amendement, la Haute Assemblée a "décorrélé" les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. A partir du 1er janvier 2023, les taux des deux taxes doivent varier dans la même proportion. La règle fixée dans la loi de finances pour 2020 constitue un véritable obstacle pour les communes souhaitant lutter contre la multiplication des résidences secondaires et favoriser le logement des jeunes ménages. Les sénateurs ont substitué à cette règle de lien un mécanisme d'encadrement de la hausse de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Un amendement introduit la possibilité pour les services de l'Etat de rectifier le montant du coefficient correcteur appliqué à une commune, lorsqu'une erreur de calcul a été commise au détriment de celle-ci. Pour rappel, le coefficient correcteur ("coco") est le mécanisme qui permet de faire correspondre le montant de la taxe d'habitation perdue par une commune et le montant de la taxe foncière départementale qui lui est octroyé.

### 3.4 Le partage de la Taxe d'aménagement

La 2ème loi de finances rectificative pour 2022 est revenue sur l'obligation de partage de tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par les communes avec leur intercommunalité. Le texte précise que les délibérations prévoyant les modalités de reversement, au titre de 2022 et de 2023, demeurent applicables tant qu'elles n'ont pas été rapportées ou modifiées par une délibération prise dans un délai de deux mois à compter de la promulgation de la 2ème LFR pour 2022 (soit jusqu'au 31 janvier 2023).

L'article 65 de la LF prévoit des revalorisations forfaitaires des installations et aménagements (piscines, aires de stationnement, ...).

### 3.5 L'adaptation du système fiscal aux exigences de transition énergétique

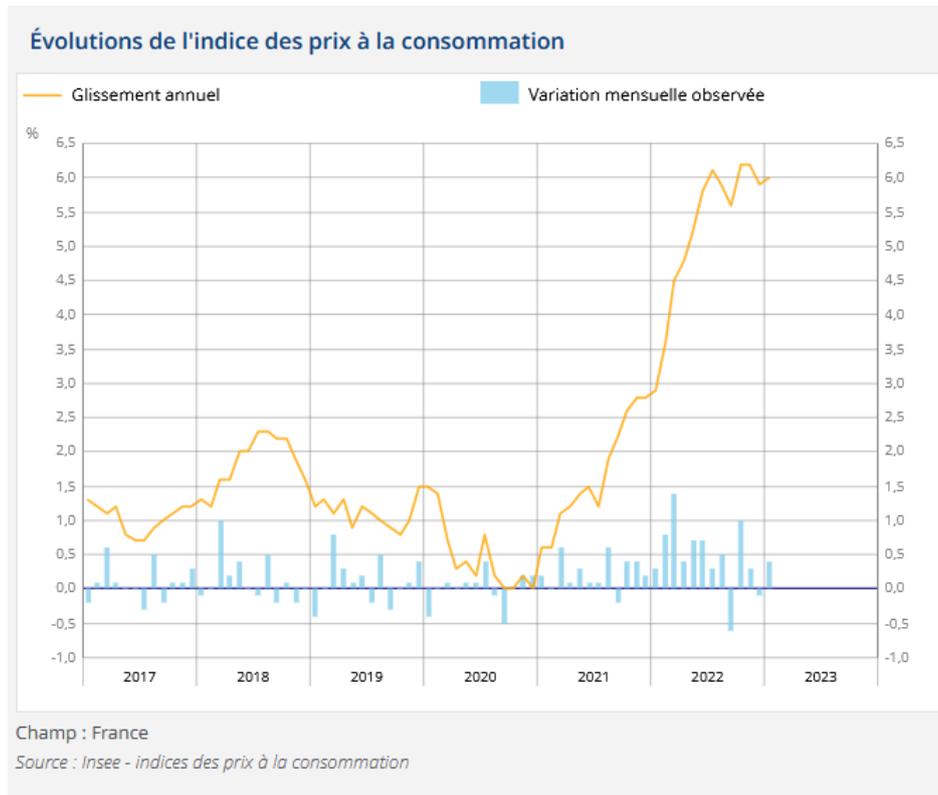
L'Article 65 de la LF dispose de l'actualisation des critères de performance énergétique et de qualité environnementale exigés pour le bénéfice de l'allongement à 20 ans de la durée d'exonération de TFB pour les constructions de logement sociaux neufs.

## 4. LA SANTE FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE AU 31/12

Les données présentées au 2023 correspondent au BP2023 avant arbitrage intégrant le plan d'investissement de 2023 à hauteur de 12 403 K€. Les commentaires sont donc réalisés sur ce BP2023. Le BP2022 de référence est le BP2022+DM.

### ✓ Introduction :

L'année 2022 a été marquée par la résurgence d'une inflation très forte qui avait commencé doucement mi 2021 (sortie du COVID) mais qui a connu une flambée suite à la guerre en Ukraine.



La flambée des prix des matières premières de 2022 n'est toujours pas totalement répercutée au niveau des prix de détail (effets stock). Ce phénomène retard est accentué au niveau des collectivités locales par le mécanisme des marchés publics.

## 4.1 Indicateurs clés

### ✓ Budget Principal - Résultats de clôture et Projet de budget 2023

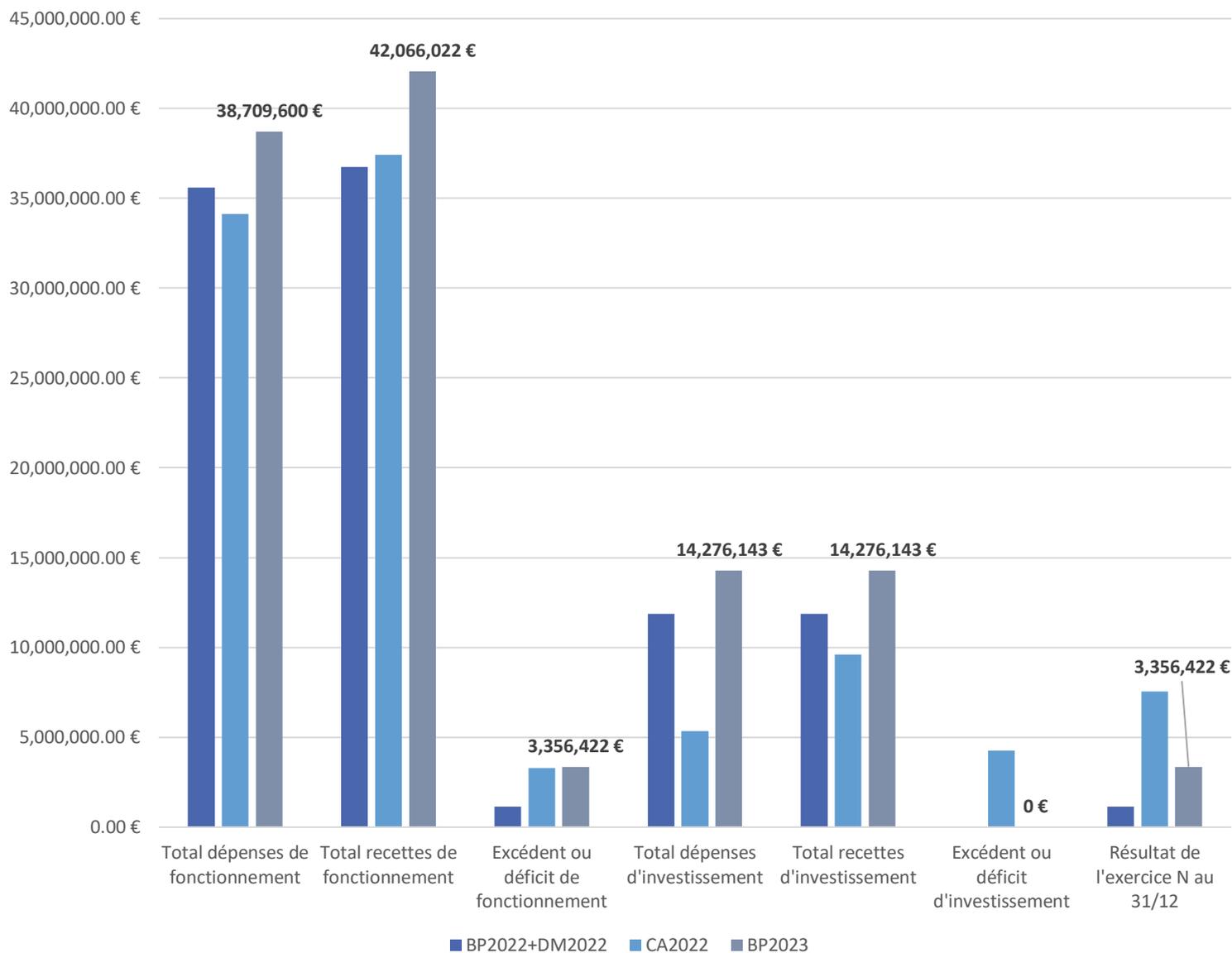
Analyse	BP2022+DM2022	CA2022	Taux d'exécution	BP2023	BP2023-CA2022	Var
Total des dépenses de gestion courante	33 810 678,00 €	33 031 668,22 €	97,70%	37 094 840,00 €	4 063 171,78 €	12,30%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	33 942 678,00 €	33 130 846,10 €	97,61%	37 254 370,00 €	4 123 523,90 €	12,45%
Opération d'ordre	1 097 698,00 €	1 001 401,03 €	-	1 024 400,00 €	22 998,97 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>35 040 376,00 €</b>	<b>34 132 247,13 €</b>	<b>97,41%</b>	<b>38 278 770,00 €</b>	<b>4 146 522,87 €</b>	<b>12,15%</b>
Virement à la section d'investissement	542 222,00 €	34 132 247,13 €	6294,88%	430 830,02 €	-33 701 417,11 €	-98,74%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>35 582 598,00 €</b>	<b>34 132 247,13 €</b>		<b>38 709 600,02 €</b>	<b>4 577 352,89 €</b>	<b>13,41%</b>

Total des recettes de gestion courantes	35 488 190,00 €	36 061 813,36 €	101,62%	39 354 665,00 €	3 292 851,64 €	9,13%
Total des recettes réelles de fonctionnement	35 500 890,00 €	36 195 853,34 €	101,96%	39 373 665,00 €	3 177 811,66 €	8,78%
Opération d'ordre	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>35 500 890,00 €</b>	<b>36 195 853,34 €</b>	<b>101,96%</b>	<b>39 373 665,00 €</b>	<b>3 177 811,66 €</b>	<b>8,78%</b>
Excédent de fonctionnement reporté	1 228 751,12 €	1 228 751,12 €	100,00%	2 692 357,33 €	1 463 606,21 €	119,11%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>36 729 641,12 €</b>	<b>37 424 604,46 €</b>		<b>42 066 022,33 €</b>	<b>4 641 417,87 €</b>	<b>12,40%</b>

<b>Excédent ou déficit de fonctionnement</b>	<b>1 147 043,12 €</b>	<b>3 292 357,33 €</b>	<b>-</b>	<b>3 356 422,31 €</b>	<b>64 064,98 €</b>	<b>1,95%</b>
--	-----------------------	-----------------------	----------	-----------------------	--------------------	--------------

Dépenses d'équipements bruts <i>Dont RAR 2022</i>	9 345 236,23 €	4 016 774,24 €	42,98%	11 681 254,65 € 1 751 459,17 €	7 664 480,41 €	190,81%
Dépenses financières d'investissements	611 638,00 €	455 729,11 €	74,51%	716 355,74 €	260 626,63 €	57,19%
Dépenses d'équipements	9 956 874,23 €	4 472 503,35 €	44,92%	12 397 610,39 €	7 925 107,04 €	
Remboursement en capital et restitution de cautions	920 000,00 €	872 546,28 €	94,84%	877 200,00 €	4 653,72 €	0,53%
Total des dépenses financières	920 000,00 €	872 546,28 €	94,84%	877 200,00 €	4 653,72 €	0,53%
Opération d'ordre	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00%	1 001 333,00 €	1 001 333,00 €	-
Total	11 876 874,23 €	5 345 049,63 €		14 276 143,39 €	8 931 093,76 €	
Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	-
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>11 876 874,23 €</b>	<b>5 345 049,63 €</b>	<b>45,00%</b>	<b>14 276 143,39 €</b>	<b>8 931 093,76 €</b>	<b>167,09%</b>
Recettes réelles d'investissement (hors emprunts et excédent capitalisé)	3 309 098,99 €	2 668 424,75 €	80,64%	6 358 760,00 €	3 690 335,25 €	138,30%
Recettes liées à l'emprunt	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	100,00%	67 000,00 €	-1 433 000,00 €	-
Excédent capitalisé	4 027 078,70 €	4 027 078,70 €	100,00%	600 000,00 €	-3 427 078,70 €	-85,10%
Total recettes réelles d'investissements	8 836 177,69 €	8 195 503,45 €	92,75%	7 025 760,00 €	-1 169 743,45 €	-14,27%
Opération d'ordre	2 097 698,00 €	1 001 401,03 €	-	2 025 733,00 €	1 024 331,97 €	-
Virement de la section de fonctionnement RAR 2022	542 222,00 €	0,00 €		430 830,02 € 541 188,98 €		
Total	11 476 097,69 €	9 196 904,48 €	80,14%	10 023 512,00 €	3 706 443,37 €	8,99%
Excédent reporté	400 776,54 €	400 776,54 €	-	4 252 631,39 €	3 851 854,85 €	-
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>11 876 874,23 €</b>	<b>9 597 681,02 €</b>	<b>80,81%</b>	<b>14 276 143,39 €</b>	<b>4 678 462,37 €</b>	<b>48,75%</b>
<b>Excédent ou déficit d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 252 631,39 €</b>	<b>-</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-4 252 631,39 €</b>	<b>-100,00%</b>
<b>Résultat de l'exercice N au 31/12</b>	<b>1 147 043,12 €</b>	<b>7 544 988,72 €</b>	<b>-</b>	<b>3 356 422,31 €</b>	<b>-4 188 566,41 €</b>	<b>-55,51%</b>

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20230412-2023-034-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2023  
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Accusé de réception en préfecture  
 067-200067924-20230412-2023-034-DE  
 Date de télétransmission : 21/04/2023  
 Date de réception préfecture : 21/04/2023

✓ Présentation du BP2023 par chapitre

		2023
<b>Recette de fonctionnement</b>		<b>42 066 022,33 €</b>
002	Excédent ou déficit de fonctionnement reporté	2 692 357,33 €
013	Atténuation de charges	237 150,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	10 152 920,00 €
73	Impôts et taxes	20 745 055,00 €
74	Dotations et participations	7 871 860,00 €
75	Autres produits de gestion courante	347 680,00 €
77	Produits exceptionnels	19 000,00 €
<b>Dépense de fonctionnement</b>		<b>38 709 600,02 €</b>
002	Excédent ou déficit de fonctionnement reporté	0,00 €
011	Charges à caractère général	6 810 830,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 694 700,00 €
014	Atténuation de produits	8 796 580,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 024 400,00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 792 730,00 €
66	Charges financières	140 230,00 €
67	Charges exceptionnelles	19 300,00 €
023	Virement à la section d'investissement	430 830,02 €
<b>Excédent ou déficit fonctionnement</b>		<b>3 356 422,31 €</b>
<b>Dépense d'investissement</b>		<b>14 276 143,39 €</b>
001	Solde d'exécution reporté	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 001 333,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	877 200,00 €
20	Immobilisations incorporelles	398 000,00 €
204	Subventions d'équipements versées	716 355,74 €
21	Immobilisations corporelles	1 057 530,00 €
23	Immobilisations en cours	8 474 265,48 €
28	Amortissement des immobilisations	0,00 €
RAR 2022	RAR2022	1 751 459,17 €
<b>Recette d'investissement</b>		<b>14 276 143,39 €</b>
001	Solde d'exécution reporté	4 252 631,39 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 024 400,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 001 333,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 634 590,00 €
13	Subventions d'investissement	4 318 170,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	67 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	6 000,00 €
023	Virement de la section de fonctionnement	430 830,02 €
RAR 2022	RAR2022	541 188,98 €
<b>Excédent ou déficit fonctionnement</b>		<b>0,00 €</b>

## 4.2 Analyse globale du projet de BP 2023

### ✓ Section de fonctionnement :

#### Côté Recettes :

- **Hausse globale des recettes de fonctionnement de 4 641 K€ pour un total 42 066 K€ et une augmentation de 12.40% par rapport au CA2022. Hors résultat reporté cette hausse représente 3 178 K€ soit une augmentation de 8,78%. Le résultat reporté 2022 représente 2 692 K€ soit 6% du résultat global des recettes de fonctionnement.**

### ✓ Principales Hypothèses retenues pour le BP :

- La revalorisation de :
  - o +7.1% des bases d'habitations additionnelles,
  - o +6.86 % des bases de la taxe sur le foncier bâti,
  - o +6.50% des bases de la taxe sur le foncier non bâti,
  - o +3.93% des bases de contribution foncière des entreprises.
- Hausse des taux fiscaux de 2 points :

Taux	CA2022	BP2023
Taxe d'habitation additionnelles	7,41%	9,59%
Taxe sur le foncier bâti	5,41%	7,41%
Taxe sur le foncier non bâti	18,86%	20,86%
Contribution foncière des entreprises	23,05%	23,05%

### ✓ Principales variations des recettes de fonctionnement :

	BP2023
73 - Impôts et taxes	+1 621 K€
70 - Dotations et participations	+930 K€
75 - Autres produits	+5 K€
Résultat reporté	+ 1 463 K€

- Au-delà de l'augmentation des taux fiscaux précédemment cités la Fraction de TVA inscrite au BP2023 de 8 996 K€ intègre la compensation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises qui n'est plus versée en 2023. Pour rappel elle était de 3 697 K€ en 2022. La CVAE pour 2023 d'après les montants notifiés par la DGFIP est de 4 060 K€.
- La dynamique observée sur les bases fiscales de la Contribution foncières des entreprises s'expliquent par la double taxation sur la centrale hydraulique de Gerstheim depuis 2022. Cette régularisation représente un manque à gagner de 584 415€ pour la collectivité (y compris au titre de allocations compensatrices) pour 2023.

## Côté Dépenses

- **Hausse globale des dépenses de fonctionnement de 4 577 K€ pour un total 38 709 K€ et une augmentation de 13.41% par rapport au CA2022.**

### Principales variations des dépenses de fonctionnement :

	BP2023
012 - Charges de personnel	+1 839 K€
011 - Charges à caractère général	+1 948 K€
65 - Autres charges de gestion courante	+233 K€

- ✓ Globalement les charges à caractère général augmentent en comparaison au CA2022 de 1 948 K€ soit 40%. La hausse des charges à caractère général est fortement impactée par :
  - Les dépenses d'énergie + 518 K€ soit +131%
  - Les dépenses de combustibles + 388 K€ soit +220%.
  - Les dépenses de locations immobilières +221 K€ soit 101%

Ces trois postes représentent 58% de l'augmentation des charges à caractère général.

- ✓ Les charges de personnel augmentent quant à elle de 1 839 K€ soit une hausse de 40% pour un total de 17 695 K€ contre 15 855 K€ au CA2022. La hausse s'explique principalement par :
  - Les dépenses liées à la rémunération du personnel titulaire de 628 K€ soit 10%,
  - Les dépenses liées à la rémunération du personnel non titulaire de 357 K€ soit 11%,
  - Les autres indemnités (64118) de 237 K€ soit 13%.

Ces deux chapitres représentent quasiment 66% de la hausse globale.

## ✓ Section d'investissement

### Côté Dépenses d'investissement :

- 14 276 K€ de dépenses d'investissement inscrites au BP 2023 dont 1 751 K€ de RAR 2022 décomposées comme suit :
  - 11 681 K€ en dépenses d'équipements bruts dont 1 751 K€ contre 4 017 K€ réalisés au CA2022,
  - 716 K€ de dépenses financières (204) contre 455 K€ réalisée au CA2022,
  - 790 K€ de remboursement en capital contre 872 k€ réalisé au CA2022. En revanche la valeur retenue pour le calcul de l'épargne nette intègre 87.2 K€ de dépôts de Remboursement de capital + caution ce qui explique les 877.2 K€ pris en compte dans le calcul des épargnes.

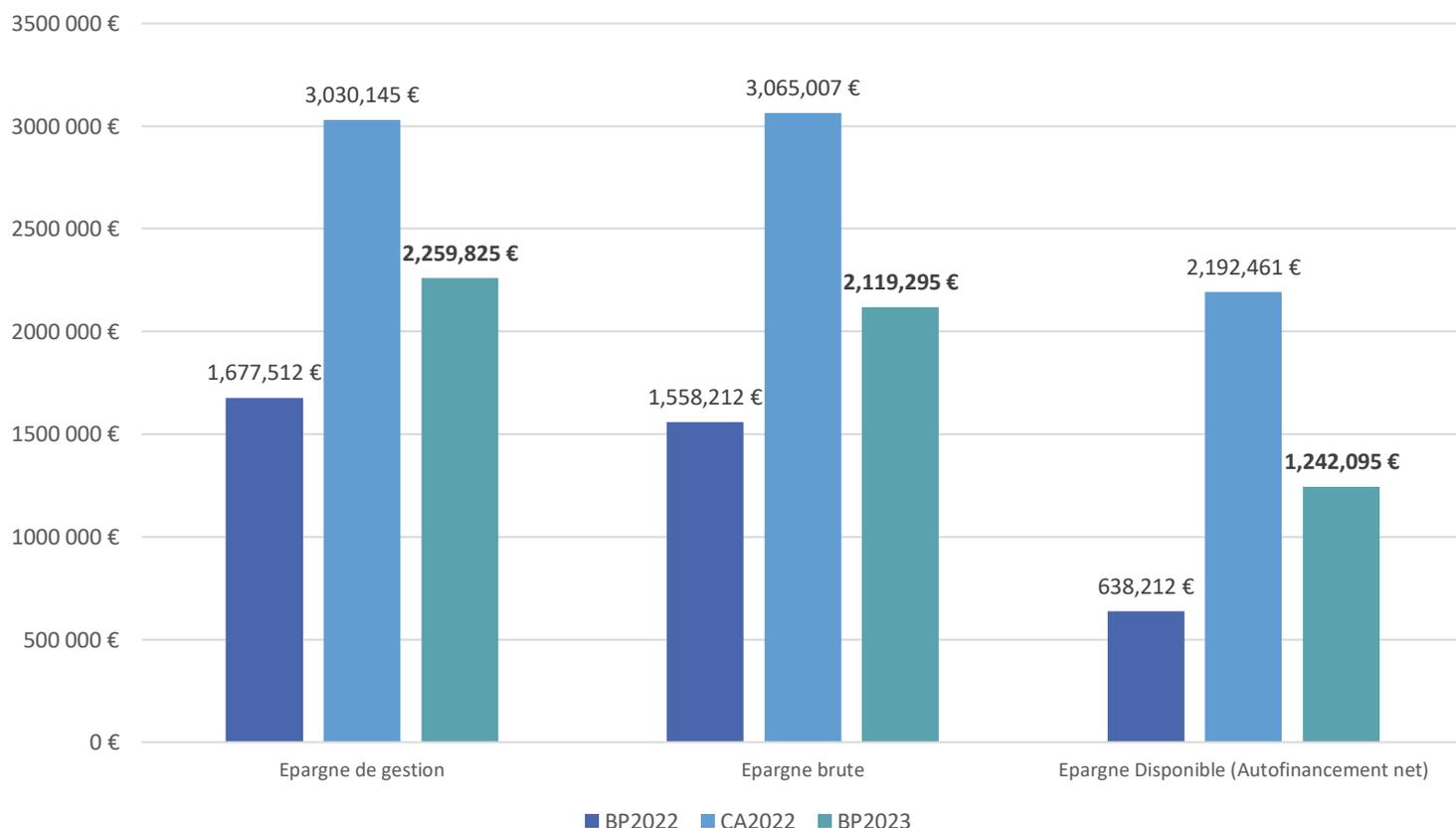
Côté Recettes d'investissement :

- 14 276 K€ de recettes d'investissement inscrites au BP 2023 dont 541 K€ de RAR 2022 contre 9 598 K€ réalisées au CA 2022 :
  - o 4 253 K€ de résultat reporté contre 401 K€ en 2022 soit + 3 852 K€,
  - o 2 034 K€ de FCTVA inscrit au BP2023 contre 609 K€ en 2022, cette hausse s'explique principalement par le montant des investissements éligible inscrit au BP2023,
  - o 4 318 K€ de subventions contre 1 974 K€ réalisée en 2022. Les subventions régionales et départementales représentent 54% des subventions inscrites au BP2023.
  - o 20% du résultat de fonctionnement 2022 est capitalisé en 2023 soit 600 K€. Cette affectation permettra à la CC de ne pas trop fragiliser son résultat de fonctionnement.

La CC dispose d'une trésorerie moyenne sur 2022 de 4 512 K€ qui va lui permettre d'autofinancer ses investissements 2023. C'est pour cela **qu'aucun emprunt ne figure dans le ROB 2023, les 67 K€ du chapitre 16 concerne le reversement d'une caution.**

### 4.3 Les Epargnes

Analyse	BP2022	CA2022	Taux d'exécution	BP2023	BP2023-CA2022	BP2023-CA2022
Recettes de fonctionnement courant	35 488 190 €	36 061 813 €	102%	39 354 665 €	3 292 852 €	9,13%
Dépenses de fonctionnement courant	33 810 678 €	33 031 668 €	98%	37 094 840 €	4 063 172 €	12,30%
Epargne de gestion	1 677 512 €	3 030 145 €	181%	2 259 825 €	-770 320 €	-25,42%
Résultat financiers	-115 000 €	-95 278 €	83%	-140 230 €	-44 952 €	47,18%
Résultat exceptionnels	-4 300 €	130 140 €	-3027%	-300 €	-130 440 €	-100,23%
Epargne brute	1 558 212 €	3 065 007 €	197%	2 119 295 €	-945 712 €	-30,86%
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	920 000 €	872 546 €	95%	877 200 €	4 654 €	0,53%
Epargne Disponible (Autofinancement net)	638 212 €	2 192 461 €	344%	1 242 095 €	-950 366 €	-43,35%
Encours de la dette au 31/12	8 283 183 €	8 283 183 €	-	7 493 183 €	-	-
Capacité de désendettement	6,93	2,70	-	3,54	-	-
Taux d'épargne brute : Epargne brute / RRF	4,39%	8,47%	-	5,38%	-	-
Taux d'épargne nette : Epargne nette / RRF	1,80%	6,06%	-	3,15%	-	-



## Analyse

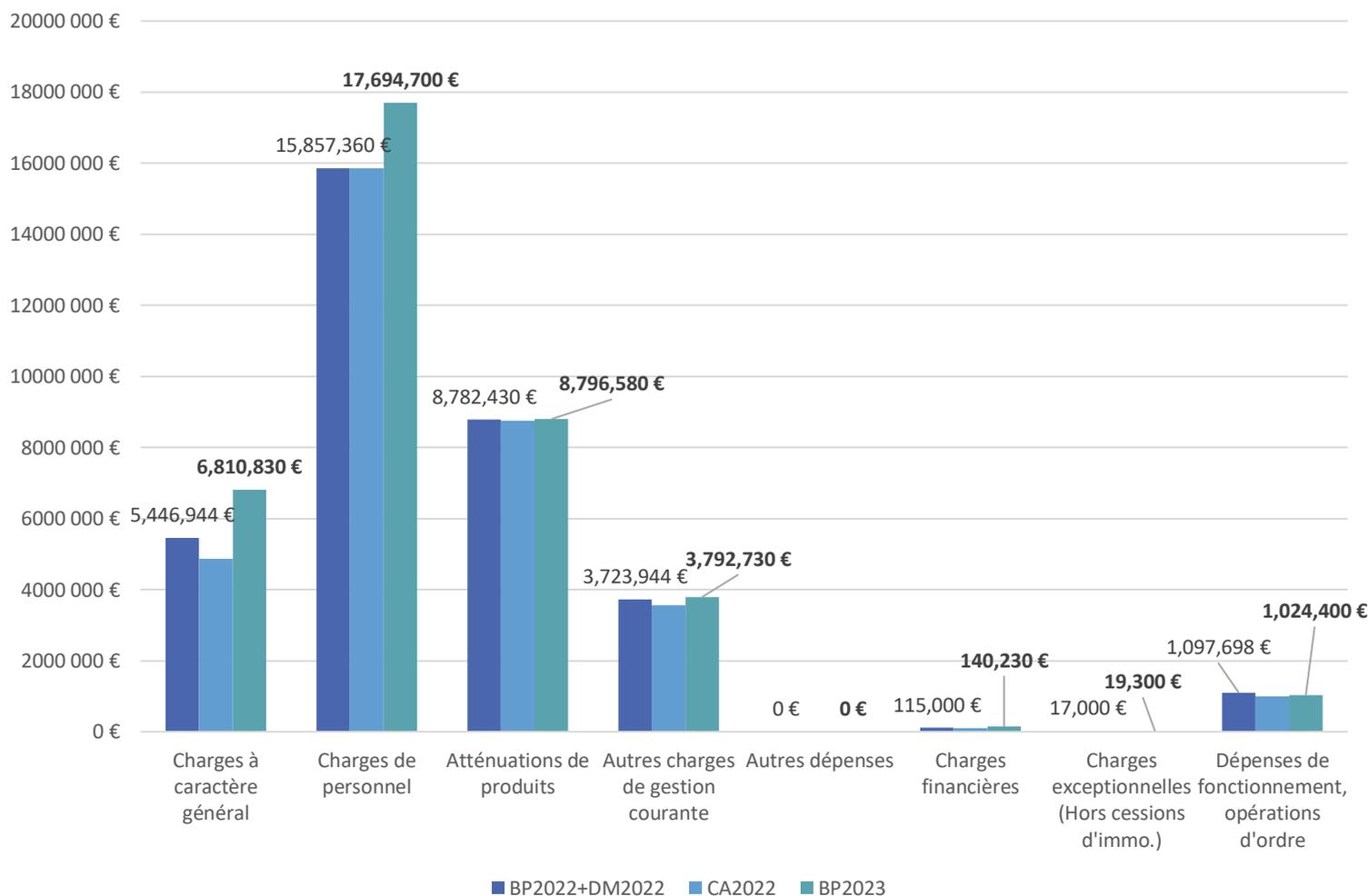
- ✓ Evolution de l'épargne de gestion :
  - Fin 2021 : 2 453 K€
  - Fin 2022 : 3 030 K€ (+23%)
  - Fin 2023 : 2 260 K€ (-25.42%)
  
- ✓ En comparaison à 2022 la baisse de l'épargne gestion s'explique principalement par la dynamique anticipée plus importante des dépenses de fonctionnement courantes de +12% face au recettes de fonctionnement courant + 9%.
  
- ✓ Evolution de l'épargne brute
  - Fin 2021 : 2 391 K€ - taux d'épargne brute 7,12%,
  - Fin 2022 : 3 065 K€ - taux d'épargne brute 8,47%,
  - Fin 2023 : 2 119 K€ - taux d'épargne brute 5,38%.
  
- ✓ Evolution de l'épargne nette
  - Fin 2021 : 1 432 K€ - taux d'épargne brute 4,26%,
  - Fin 2022 : 2 192 K€ - taux d'épargne nette 6,06 %,
  - Fin 2023 : 1 242 K€ - taux d'épargne nette 3,15 %.
  
- ✓ Le remboursement en capital de la dette pour 2023 correspond à 790 K€ de capital + 87.2 K€ de dépôts de caution soit 877.2 K€.
  
- ✓ Pour 2023, la diminution de l'épargne nette malgré la hausse des recettes de fonctionnement courantes (+3.3M€) s'explique principalement par les niveaux d'augmentation des dépenses de fonctionnements courantes (+4M€) ainsi que l'augmentation du remboursement en capital qui impacte les niveaux d'épargne de la CCCE. La régularisation de la double taxation la centrale hydraulique de Gerstheim impacte de façon importante la dynamique de recettes que la CCCE souhaitait impulser au niveau de ces recettes.
  
- ✓ Pour 2023, le taux d'épargne nette est anticipé en diminution de presque 50%. La CCE doit donc rester vigilante sur cet aspect si des besoins d'emprunt sont identifiés sur les prochaines années.

#### 4.4 Charges de fonctionnement

Analyse	BP2022+DM2022	CA2022	Taux de réalisation	BP2023	BP2023-CA2022	Var %
Charges à caractère général	5 446 944,00 €	4 863 131,34 €	89%	6 810 830,00 €	1 947 698,66 €	40%
Charges de personnel	15 857 360,00 €	15 855 163,37 €	100%	17 694 700,00 €	1 839 536,63 €	12%
Atténuations de produits	8 782 430,00 €	8 753 893,00 €	100%	8 796 580,00 €	42 687,00 €	0%
Autres charges de gestion courante	3 723 944,00 €	3 559 480,51 €	96%	3 792 730,00 €	233 249,49 €	7%
Autres dépenses	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	0,00 €	-
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>33 810 678,00 €</b>	<b>33 031 668,22 €</b>	<b>98%</b>	<b>37 094 840,00 €</b>	<b>4 063 171,78 €</b>	<b>12%</b>

Charges financières	115 000,00 €	95 278,35 €	83%	140 230,00 €	44 951,65 €	47%
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	17 000,00 €	3 899,53 €	23%	19 300,00 €	15 400,47 €	395%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>33 942 678,00 €</b>	<b>33 130 846,10 €</b>	<b>98%</b>	<b>37 254 370,00 €</b>	<b>4 123 523,90 €</b>	<b>12%</b>

Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	1 097 698,00 €	1 001 401,03 €	-	1 024 400,00 €	22 998,97 €	-
Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	0,00 €	-
Virement à la section d'investissement	542 222,00 €			430 830,02 €		
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>35 582 598,00 €</b>	<b>34 132 247,13 €</b>	<b>96%</b>	<b>38 709 600,02 €</b>	<b>4 577 352,89 €</b>	<b>13%</b>



## Analyse

L'inflation sur l'année 2022 est de 6%. Si dans un premier temps les perspectives anticipées une baisse sur l'année BP2023, les dernières déclarations de la BCE laissent à penser que la hausse de l'inflation devrait atteindre un pic d'ici juin 2023 pour la France notamment au vu de la baisse de certains boucliers. Sur le premier mois de janvier 2023 cette dernière est à 6.1 % et sur le mois de février 6.2%. Pour rappel en janvier 2022 cette même inflation s'élevait à 2.9%.

### Evolution du 011 sur la période

	Charges à caractère général	Variation charges à caractère général
BP2022	5 446 944 €	
CA2022	4 863 131 €	-11%
BP2023	6 810 830 €	40%

Palmarès des plus fortes augmentations de charges (chapitre 011) :

	BP2022+DM	CA2022	CA2022- BP2022+DM	Taux d'exécution	BP2023	BP2023- CA2022
60612 - Énergie - Électricité	842 779,00 €	396 473,00 €	-446 306,00 €	47,00%	915 140,00 €	518 667,00 €
60621 – Gaz	277 026,00 €	176 464,00 €	-100 562,00 €	64,00%	564 960,00 €	388 496,00 €
6132 - Locations immobilières	270 580,00 €	218 456,00 €	-52 124,00 €	81,00%	439 400,00 €	220 944,00 €
61521 – Terrains	237 950,00 €	140 240,00 €	-97 710,00 €	59,00%	354 450,00 €	214 210,00 €
Autres	3 818 609,00 €	3 931 497,00 €	112 888,00 €	<b>102,96%</b>	4 536 880,00 €	605 383,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 446 944,00 €</b>	<b>4 863 131,00 €</b>	<b>-583 813,00 €</b>	<b>89,28%</b>	<b>6 810 830,00 €</b>	<b>1 947 699,00 €</b>

Les charges à caractère général progressent de 40% par rapport au CA 2022 soit + 1 948 K. Ainsi, pour 2023 les principaux postes impactés sont :

- ✓ **Article 6132** (locations immobilières) hausse de 101 % soit +221 K€. Cette évolution résulte d'un changement de compte budgétaire à compter de 2023 pour l'imputation des dépenses payées aux Communes au titre de l'utilisation des locaux affectés aux services périscolaires.
- ✓ **Article 61521** (entretien de terrain) hausse de 153% soit +214 K€. L'évolution des dépenses d'entretien de terrains de 214 K€ se justifie par l'augmentation des travaux d'entretien des pistes cyclables consécutifs au diagnostic réalisé.
- ✓ **Article 6188** (autres frais divers) évolution de 12% soit +106 K€ pour la contribution de service public en prévision du renouvellement à compter de juillet 2023 des contrats de DSP de 4 structures multi-accueils et une micro crèche.
- ✓ **Article 617** (frais d'étude) : +100 K€ soit 250K€ contre 150K€ réalisés en 2022. Principales dépenses prévues en 2023 à ce titre : étude relative au télétravail pour 15 K€, le RIFSSEP 15 K€, l'aménagement des zones d'activités 61 K€ et des pistes cyclables 22,3K€, diagnostic trame verte et bleue 50 K€, solde sur diagnostic culturel 35 K€, accompagnement plan climat air énergie territorial (PCAET) pour 23,4 K€, missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour renouvellement DSP petite enfance 16 K€.
- ✓ **Article 6042** (achat de prestations de services) hausse de 8 % soit + 63 K€ : il s'agit de la fourniture de repas pour les structures périscolaires dont la dotation prévue au BP 2023 s'élève à 902 K€ contre 839 K€ réalisés en 2022. Cette évolution s'explique par l'augmentation du prix du repas qui est passé de 3,48€ à 3,72 € depuis octobre 2022 et la hausse de la fréquentation.
- ✓

Les autres hausses sont subies par la CC d'Erstein et dépendent principalement du contexte inflationniste global et de crises énergétiques observés depuis quelques temps. Si la CCCE n'a que très peu de levier d'action sur ces hausses, leur anticipation et leur prise en compte dans l'ajustement des recettes doivent être au centre d'une réflexion pour réagir face à ce contexte global. Actuellement il est difficile d'imaginer combien de temps ces niveaux d'inflation vont se maintenir.

- ✓ **Article 60612** (électricité) +131% soit +519 K€ ( 915 K€ contre 396 K€ réalisés en 2022)
- ✓ **Article 60621** (gaz) + 220% soit +388 K€ (565 K€ contre 177 K€ réalisés en 2022)
- ✓ **Article 61522** (entretien de bâtiments) + 44% soit + 55 K€ (179 K€ contre 124 K€ réalisés en 2022)

- [Frais de personnel](#)

	Charges de personnel	Variation charges de personnel
BP2022	15 857 360 €	-
CA2022	15 855 163 €	-0,01%
BP2023	17 694 700 €	11,60%

### Analyse

Les données intégrées au BP2023 tiennent compte d'une augmentation de 12 % pour tenir compte du GVT et d'un éventuel coup de pouce sur la valeur du point d'indice en cours d'année.

### Conclusion :

Si 2022 a été une année de transition, beaucoup de collectivité risquent sur 2023 d'avoir à impulser une dynamique au niveau des recettes, d'optimiser leurs dépenses de fonctionnement et de maîtriser au mieux leurs investissements. Sans cela la dégradation des épargnes sera inéluctable puisque l'inflation s'installe et que la flambée des prix des matières premières de 2022, n'est toujours pas totalement répercutée au niveau des prix de détail (effets stock). Ce phénomène retard est accentué au niveau des collectivités locales par le mécanisme des marchés publics.

- [Autres charges de gestion courante](#)

	Charges de personnel	Variation charges de personnel
BP2022	3 723 944.00 €	-
CA2022	3 559 480.51 €	6.5%
BP2023	3 792 730.00 €	11,60%

**Augmentation globale du chapitre de 233 K€ soit une augmentation de 6% pour un montant total inscrit au BP 2023 de 3 792 730 €**

- ✓ Hausse des dépenses liées au service d'incendie (6553) de 73 K€ soit 6.27% par rapport au CA 2022.

Compte	Objet	Tiers	CA 2022	BP 2023	Var %
6553	CONTRIBUTION SERVICE INCENDIE SECOURS	SIS DU BAS RHIN	1 040 515,10 €	1 110 910,39 €	7%
6553	ALLOCATIONS VETERANCE - SERVICE INCENDIE SECOURS	SIS DU BAS RHIN	127 177,71 €	130 000,00 €	2%
			<b>1 167 692,81 €</b>	<b>1 240 910,39 €</b>	

- ✓ Hausse des autres contributions de 29 K€ soit 6.50% par rapport au CA 2022

Compte	Objet	Tiers	CA 2022	BP 2023	Var %
65548	PARTICIPATION LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES	SYNDICAT MIXTE DE LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES DU BAS RHIN	9 283,29 €	12 160,00 €	31%
65548	COTISATION GECT EURODISTRICT STRASBOURG-ORTENAU	GECT EURODISTRICT	36 095,00 €	36 100,00 €	0%
65548	CONTRIBUTION SCOTERS	SYNDICAT MIXTE SCHEMA COHERENCE TERRITORIALE REGION STRASBOURG	37 305,00 €	37 310,00 €	0%
65548	COTISATION SYNDENAPHE	SMI SYNDENAPHE BENF ERST STBG	34 600,00 €	17 300,00 €	-50%
65548	CONTRIBUTION ENTRETIEN COURS EAU ILL DOMANIALE	REGION GRAND EST	2 718,22 €	2 750,00 €	1%
65548	CONTRIBUTION SYNDICAT MIXTE BASSIN ANDLAU EHN SCHEER	SMI EHN ANDLAU SCHEER	69 195,00 €	70 320,00 €	2%
65548	CONTRIBUTION GRAND CYCLE DE L'EAU (GCE)	SMI SDEA EAU	239 110,57 € (1)	281 000,00 €	18%
65548	CONTRIBUTION AU GLCT	GLCT VIS-À-VIS	12 034,25 €	12 040,00 €	0%
			<b>440 341,33 €</b>	<b>468 980,00 €</b>	

- (1) 41 000 € ont été réalisés en 2022 et imputés en investissement sur un compte de subvention (compte 2041512) sur l'exercice 2022

- ✓ Hausse des contributions obligatoires de 621 K€ par rapport au CA 2022

Compte	Objet	Tiers	CA 2022	BP 2023	Var %
6558	COTISATION ASSOCIATION FONCIERE SAND	ASSOCIATION FONCIERE DE SAND	26,34 €	30,00 €	14%
6558	COTISATION ASSOCIATION FONCIERE ROSSFELD	AF ROSSFELD	27,94 €	30,00 €	7%
6558	CONTRIBUTION EAUX PLUVIALES - SECTEUR BENFELD	SMI SDEA EAU	(2)	242 000,00 €	0%
6558	CONTRIBUTION EAUX PLUVIALES - SECTEUR RHIN	SMI SDEA EAU	(3)	182 600,00 €	0%
6558	CONTRIBUTION EAUX PLUVIALES - SECTEUR ERSTEIN	SMI SDEA EAU	(4)	196 870,00 €	0%
			<b>54,28 €</b>	<b>621 530,00 €</b>	

- (2) 242 000 € ont été réalisés en 2022 et imputés en fonctionnement sur un compte de subvention (657358)
- (3) 182 600 € ont été réalisés en 2022 et imputés en fonctionnement sur un compte de subvention (657358)

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20230412-2023-034-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2023  
Date de réception préfecture : 21/04/2023

- (4) 196 869,20 € ont été réalisés en 2022 et imputés en fonctionnement sur un compte de subvention (657358)

### Liste des bénéficiaires de subventions de fonctionnement

Compte	Objet	Tiers	Réalisé 2022	BP 2023
6574	SUBV POUR FONCTIONNEMENT ASLH ERSTEIN ET BENFELD	AGF	1 000,00 €	2 000,00 €
6574	SUBVENTION POUR ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES EN DIFFICULTE	ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE	23 613,00 €	23 620,00 €
6574	PARTICIPATION SERVICE ANIMATION JEUNESSE BENFELD	FEDERATION MAISONS JEUNES CULTURE ALSACE	216 188,16 €	218 960,00 €
6574	PARTICIPATION SERVICE ANIMATION JEUNESSE RHIN GERSTHEIM	FEDERATION MAISONS JEUNES CULTURE ALSACE	160 930,33 €	161 080,00 €
6574	PARTICIPATION JEEP	JEUNES EQUIPES D'EDUCATION POPULAIRE	27 630,09 €	30 260,00 €
6574	SUBV DE FONCTIONNEMENT	AMICALE DU PERSONNEL DE LA CCCE	5 985,00 €	6 100,00 €
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	OFFICE DE TOURISME DU GRAND RIED	345 683,00 €	345 964,00 €
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	FEDERATION PROFESSIONNELS PAYS ERSTEIN	2 000,00 €	2 000,00 €
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	UNION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DE BENFELD	- €	2 000,00 €
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	GESCOD	7 187,00 €	7 500,00 €
6574	SUBV POUR ACCOMPAGNEMENT PLHI & MISE EN PLACE OBSERVATOIRE DE L'HABITAT	ADEUS	15 100,00 €	41 000,00 €
			<b>805 316,58 €</b>	<b>840 484,00 €</b>

✓ Autres subventions :

Compte	Objet	Tiers	Réalisé 2022	BP 2023
65738	PARTICIPATION A LA DEMARCHE LABEL QUALITE	CCI ALSACE EUROMETROPOLE	2 241,00 €	3 000,00 €
65738	SUBV DE FONCTIONNEMENT	MISSION LOCALE DE SELESTAT	27 885,25 €	28 000,00 €
65738	SUBV DE FONCTIONNEMENT	MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI	32 000,00 €	32 000,00 €
			<b>62 126,25 €</b>	<b>63 000,00 €</b>

Compte	Objet	Tiers	Réalisé 2022	BP 2023
65737	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	PETR ALSACE CENTRALE	33 472,89	35 330,00
			<b>33 472,89 €</b>	<b>35 330,00 €</b>

Compte	Objet	Tiers	Réalisé 2022	BP 2023
65732	CONTRIBUTION FINANCIERE LIGNE 280 ERSTEIN LAHR	REGION GRAND EST	9 793,86	15 270,00
			<b>9 793,86 €</b>	<b>15 270,00 €</b>

Compte	Objet	Tiers	Réalisé 2022	BP 2023
657363	SUBVENTION D'EQUILIBRE DE FONCTIONNEMENT POUR LE BUDGET ANNEXE CINEMA	BUDGET ANNEXE CINEMA	8 579,44	71 110,00
			<b>8 579,44 €</b>	<b>71 110,00 €</b>

La totalité des subventions (657) inscrites au titre des subventions de fonctionnement s'élèvent à 1 198 190€ au BP2023 contre 1 712 924,29€ réalisés en 2022. Cet écart se justifie car les contributions eaux pluviales et grand cycle de l'eau ont été imputées par erreur sur un compte de subvention en 2022 pour un montant total de 662 469,20€.

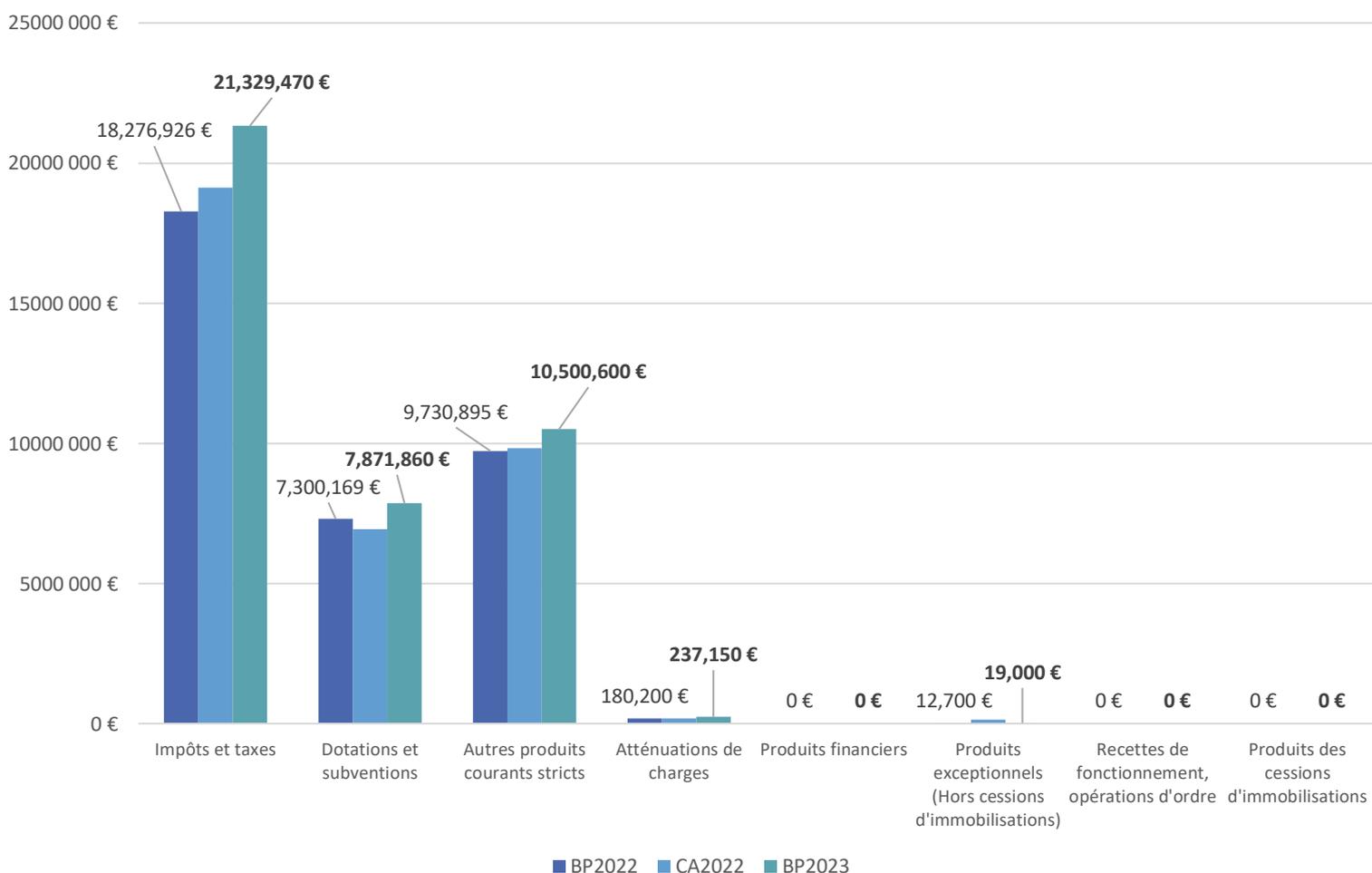
## 4.5 Produits de fonctionnement

Analyse	BP+ DM 2022	CA2022	Taux de réalisation	BP2023	BP2023-CA2022	Var %
Impôts et taxes	18 276 926,00 €	19 123 794,12 €	105%	20 745 055,00 €	1 621 260,88 €	8%
Dotations et subventions	7 300 169,00 €	6 941 996,27 €	95%	7 871 860,00 €	929 863,73 €	13%
Autres produits courants stricts	9 730 895,00 €	9 822 800,49 €	101%	10 500 600,00 €	677 799,51 €	7%
Atténuations de charges	180 200,00 €	173 222,48 €	96%	237 150,00 €	63 927,52 €	37%
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>35 488 190,00 €</b>	<b>36 061 813,36 €</b>	<b>102%</b>	<b>39 354 665,00 €</b>	<b>3 292 851,64 €</b>	<b>9%</b>

Produits financiers	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	0,00 €	-
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	12 700,00 €	134 039,98 €	1055%	19 000,00 €	-115 039,98 €	-86%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>35 500 890,00 €</b>	<b>36 195 853,34 €</b>	<b>102%</b>	<b>39 373 665,00 €</b>	<b>3 177 811,66 €</b>	<b>9%</b>

Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	0,00 €	-
Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	0,00 €	-
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>1 228 751,12 €</b>	<b>1 228 751,12 €</b>	<b>-</b>	<b>2 692 357,33 €</b>	<b>1 463 606,21 €</b>	<b>119%</b>

<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>36 729 641,12 €</b>	<b>37 424 604,46 €</b>	<b>102%</b>	<b>42 066 022,33 €</b>	<b>4 641 417,87 €</b>	<b>12%</b>
---	------------------------	------------------------	-------------	------------------------	-----------------------	------------



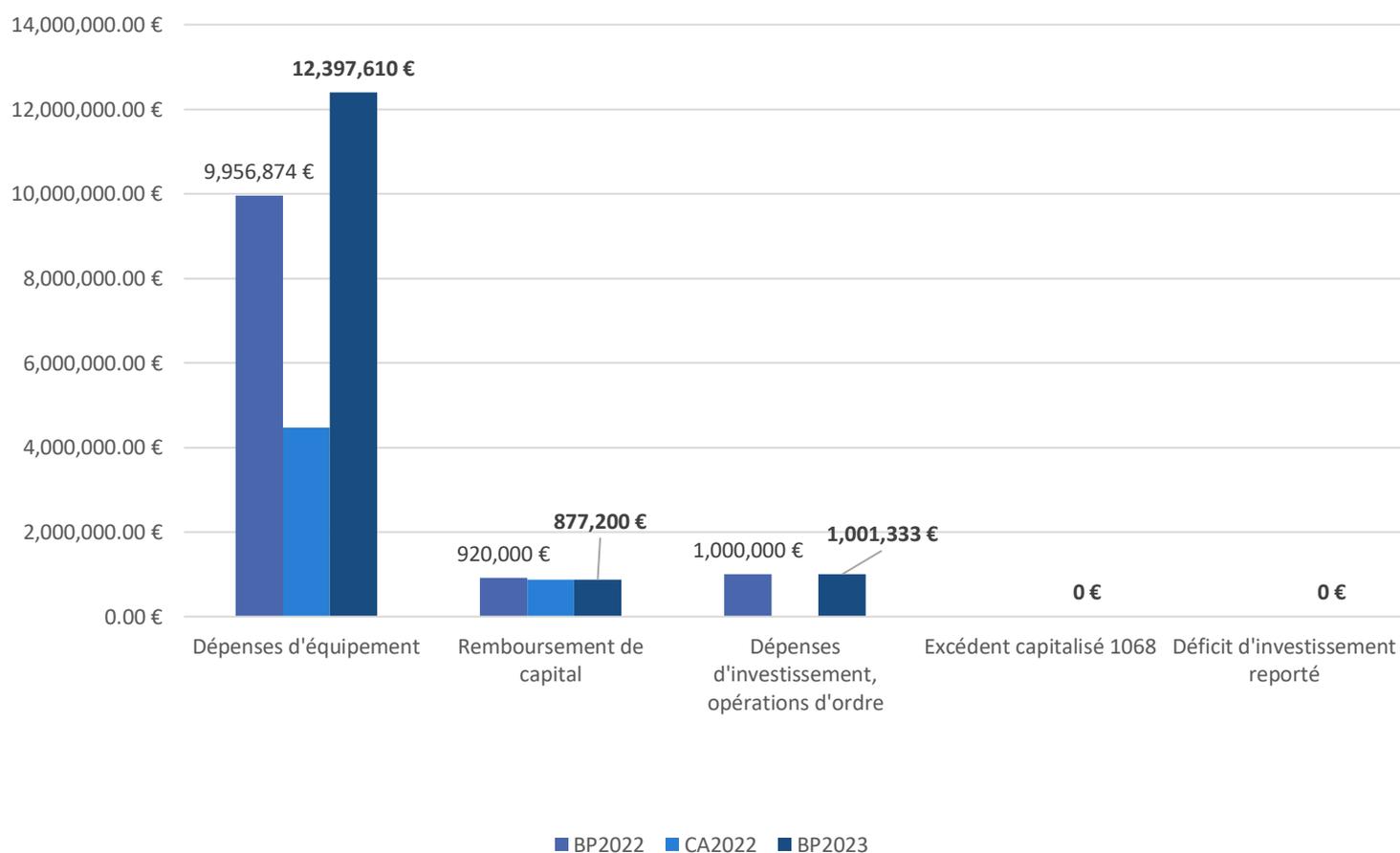
## Analyse :

- ✓ Pour 2023, la hausse des recettes se justifie par l'augmentation des dotations et participations de 930 K€ qui aurait pu être plus importante car à compter de juillet 2023 la CCCE ne percevra plus la participation de la CAF au titre du dispositif Bonus Territoire. Celle-ci sera versée aux gestionnaires des structures multi-accueil ce qui représente un manque à gagner pour la CCCE de 291,3K€ sur 2023.
- ✓ Les recettes de produits et services périscolaires évoluent de 134 K€ justifiées par une fréquentation en hausse.
- ✓ Les frais de personnel refacturés aux communes membres du GFP augmentent de 456 K€ par corrélation avec les augmentations salariales globales.
  
- ✓ Les recettes liées à la fiscalité augmentent de 8% soit 1 621 K€. La fraction de TVA perçue augmente de 4 300 K€ par rapport à 2022 suite à l'intégration d'un montant de 4 061K€ pour compenser la suppression de la CVAE. Les recettes des impôts locaux votés augmentent de 1 679 K€ sur la base de l'état de notification 1259-2023)
  - Une dynamique d'évolution des bases de 6.50% sur le foncier non bâti,
  - Une dynamique d'évolution des bases de 6.86% sur le foncier bâti hors LPC. Les bases LPC sont maintenues identiques à 2022,
  - Une dynamique d'évolution des bases de la contribution foncière des entreprises limitée à 3,93% contre 9,88% prévus initialement suite à une régularisation de dernière minute des services fiscaux liée à une double taxation de la centrale hydraulique de Gerstheim depuis 2022 avec un manque à gagner pour la CCCE de 584 415€ dont 292 274 € au titre du produit fiscal voté et 292 141 € sur les allocations compensatrices
  - Une augmentation des recettes fiscales comme suit :

Récapitulatif	2022		2023		Recettes supplémentaires
	Base	Taux	Bases prévisionnelles	Taux	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	55 918 981,00	5,41%	59 755 000.00	7,41%	1 402 629 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	1 605 680.00	18,86%	1 710 000.00	20,86%	53 875€
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 093 506	7,59%	1 171 146	9,59%	29 316 €
Cotisation foncière des entreprises CFE	21 308 756	23,05%	22 147 000	23,05%	193 215 €
<b>TOTAL</b>					<b>1 679 035 €</b>

## 4.6 Dépenses d'investissement

Analyse	BP2022	CA2022	Taux de réalisation	BP2023	BP2023-CA2022	Var %
Dépenses d'équipement	9 956 874,23 €	4 472 503,35 €	44,9%	12 397 610,39 €	7 925 107,04 €	177,2%
Remboursement de capital	920 000,00 €	872 546,28 €	94,8%	877 200,00 €	4 653,72 €	0,5%
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>10 876 874,23 €</b>	<b>5 345 049,63 €</b>	<b>49,1%</b>	<b>13 274 810,39 €</b>	<b>7 929 760,76 €</b>	<b>148,4%</b>
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	1 000 000,00 €	0,00 €	0,0%	1 001 333,00 €	-	-
Excédent capitalisé 1068	-	-	-	-	-	-
Déficit d'investissement reporté	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,0%</b>	<b>1 001 333,00 €</b>	<b>1 001 333,00 €</b>	
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>11 876 874,23 €</b>	<b>5 345 049,63 €</b>	<b>45,0%</b>	<b>14 276 143,39 €</b>	<b>8 931 093,76 €</b>	<b>167,1%</b>



Analyse :

- ✓ Pour l'année 2023, les inscriptions budgétaires font état de 12 398 K€ de dépenses d'équipements dont 1 751K€ de restes à réaliser 2022. Au total les dépenses d'investissement pour 2023 s'élèveront (opérations d'ordre comprises) à 14 276 K€. Les RAR 2022 représente 12 % des dépenses d'équipements inscrites au BP2023. La prise en compte de ces RAR2022 portent donc les dépenses d'investissement sur 2023 à 14 276 K€. Ainsi les dépenses d'investissements se répartissent comme suit :
  - 12 398 K€ de dépenses d'équipement
  - 790 K€ de remboursement en capital (790 K€ + 87 K€ de caution)
  - 87 K€ de remboursement de cautions
  - 1 001 K€ d'opérations d'ordre.
  
- ✓ A titre d'information sur les RAR2022 :
  - 53 % soit 936 K€, correspondent à la construction du nouveau gymnase.
  - 25% soit 440 K€ correspondent à la restructuration et extension des ateliers.
  
- ✓ Sur les investissements inscrits au BP2023 :
  - 11% soit 1 121 K€ pour la création d'un multi-accueil et Périscolaire à Wittenheim,
  - 21% soit 2 229 K€ pour la nouvelle Médiathèque de Gerstheim,
  - 28% soit 2 956 K€ pour la création d'un nouveau bassin nordique-Centre Nautique (Travaux).

La liste des dépenses financières d'investissements (204) connue et inscrites au BP2023 est la suivante :

Compte	Objet	Tiers	Réalisé 2022	BP 2023
204132	PARTICIPATION POUR AMENAGEMENT GIRATOIRE RD 1083	COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE	35 057,60	178 000,00
2041632	SUBVENTION D'EQUILIBRE D'INVESTISSEMENT POUR LE BUDGET ANNEXE CINEMA	BUDGET ANNEXE CINEMA	0,00	25 355,74
204181	SUBVENTION POUR ETUDE PLAN MOBILITE	CEREMA	0,00	10 000,00
<b>TOTAL bénéficiaire connu</b>			<b>35 057,60 €</b>	<b>213 355,74 €</b>
<b>Total</b>			<b>430 186.76 €</b>	<b>716 335.74 €</b>
<b>RAR 2022</b>				<b>45 944,65 €</b>
<b>Total</b>				<b>762 330,39 €</b>

La différence avec le CA2022 et le BP2023 se justifie par la mise en place d'un nouveau dispositif de soutien aux énergies renouvelables avec une dotation de 300 K€ inscrite en 2023.

La liste des investissements correspondante aux inscriptions budgétaires est la suivante :

	RAR Dépenses	Crédits nouveaux Dépenses	Total BP Dépenses
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	1 751,46	10 646,15	12 397,61
<b>PETITE ENFANCE-ENFANCE- JEUNESSE</b>	89,05	2 368,48	2 457,53
<b>PROJETS STRUCTURANTS :</b>			
Création d'un périscolaire à Sand	1,17		1,17
Création d'un multi-accueil et Périscolaire à Wittenheim		1 121,00	1 121,00
Aménagement d'un site de restauration scolaire / périscolaire à Benfeld - Secteur Briand (Billard Club)		300,00	300,00
Extension du périscolaire à Herbsheim		120,00	120,00
Création d'un périscolaire à Benfeld - Secteur Rohan		340,00	340,00
Enveloppe Etudes création Périscolaires Multisites		80,00	80,00
<b>INVESTISSEMENTS RECURRENTS</b>			
Enveloppe annuelle grosses réparations de bâtiments Pôle Famille (Périscolaire,etc...)	76,38	197,00	273,38
Enveloppe annuelle mobilier structures Multi-Accueils	3,64	44,83	48,47
Enveloppe Annuelle Mobilier structures Périscolaires	5,46	74,00	79,46
Enveloppe Annuelle équipement structures Pôle Famille (gros électroménager, etc...)	2,40	30,00	32,40
Enveloppe annuelle Matériel et équipement informatique		31,00	31,00
Enveloppe Annuelle subvention dotation informatique (SUBVENTION)		30,00	30,00
Enveloppe Annuelle mobilier et équipement		0,65	0,65

	RAR Dépenses	Crédits nouveaux Dépenses	Total BP Dépenses
<b>CULTURE - MEDIATHEQUE-BIBLIOTHEQUE</b>	20,06	3 485,15	3 505,20
<b>PROJETS STRUCTURANTS :</b>			
Projet de réhabilitation et d'extension de la bibliothèque de Rhinau	1,07	975,00	976,07
Nouvelle Médiathèque de Gerstheim		2 229,00	2 229,00
Etude aménagement ancien siège CoCORhin pour école de musique du Rhin		100,00	100,00
Enveloppe Investissement DGD Bibliothèque	16,55	22,77	39,32
<b>INVESTISSEMENTS RECURRENTS</b>			
Enveloppe annuelle travaux Médiathèque Benfeld	2,44	10,00	12,44
Enveloppe annuelle travaux Médiathèque Erstein		76,50	76,50
Enveloppe annuelle Matériel et équipement informatique		42,00	42,00
Subvention d'investissement annuelle budget Cinéma		25,36	25,36
Enveloppe annuelle Ecole de Musique du Rhin (instruments équipements et mobiliers)		4,52	4,52

	RAR Dépenses	Crédits nouveaux Dépenses	Total BP Dépenses
<b>INFRASTRUCTURES SPORTIVES</b>	961,34	3 326,00	4 287,34
<b>PROJETS STRUCTURANTS :</b>			
Construction d'un nouveau gymnase Intercommunal à Erstein	936,64	153,96	1 090,60
Création d'un nouveau bassin nordique-Centre Nautique (Travaux)	1,20	2 956,04	2 957,24
<b>INVESTISSEMENTS RECURRENTS</b>			
Enveloppe annuelle Piscine Erstein (Travaux)	9,25	137,00	146,25
Enveloppe annuelle Piscine Erstein (Mobilier & matériel)	0,60	7,00	7,60
Enveloppe annuelle Gymnases et salles sportives (Dojo,etc...)	13,65	72,00	85,65

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20230412-2023-034-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2023  
Date de réception préfecture : 21/04/2023

	RAR Dépenses	Crédits nouveaux Dépenses	Total BP Dépenses
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS (DONT AMENAGEMENT CYCLABLES)	113,57	246,52	360,09
<b>PROJETS STRUCTURANTS :</b>			
Piste cyclable secteur Rhin	16,68	9,50	26,18
Piste cyclable nouveau programme général	61,37		61,37
Giratoire RD 1083- Benfeld/Sand (2 960 K€)			
- Maitrise foncière et Honoraires		2,26	2,26
- Participation versée à la CEA		178,00	178,00
Etudes			
PDMS + IRVE	35,52	14,00	49,52
Travaux de relamping et de sécurité parking en ouvrage Gare Erstein		42,76	42,76

	RAR Dépenses	Crédits nouveaux Dépenses	Total BP Dépenses
HABITAT ET LOGEMENTS	11,80	150,00	161,80
<b>PROJETS STRUCTURANTS :</b>			
Subvention Mise en valeur du Patrimoine Bâti	11,80	60,00	71,80
Dispositif Alsace Rénov	0,00	90,00	90,00

	RAR Dépenses	Crédits nouveaux Dépenses	Total BP Dépenses
DEV ECONOMIQUE	0,00	300,00	300,00
<b>PROJETS STRUCTURANTS :</b>			
Remboursement avance accordée à l'ass.Nouveaux Horizons			
ZAE : Investissement Voirie et EP		300,00	300,00

	RAR Dépenses	Crédits nouveaux Dépenses	Total BP Dépenses
TOURISME	0,00	10,00	10,00
<b>INVESTISSEMENTS RECURRENTS</b>			
Enveloppe annuelle acquisition signalétique touristique		10,00	10,00

	RAR Dépenses	Crédits nouveaux Dépenses	Total BP Dépenses
TERRAIN GENS DU VOYAGES	14,68	14,16	28,84
<b>INVESTISSEMENTS RECURRENTS</b>			
Enveloppe annuelle GDV Erstein	14,68	14,16	28,84

	RAR Dépenses	Crédits nouveaux Dépenses	Total BP Dépenses
SERVICES PUBLICS ET AUTRES	540,96	745,85	1 286,81
<b>PROJETS STRUCTURANTS :</b>			
Restructuration et extension des Ateliers	440,15	37,85	478,00
<b>INVESTISSEMENTS RECURRENTS</b>			
Enveloppe annuelle grosses réparations bâtiment Gendarmerie Erstein	32,63		32,63
Enveloppe annuelle mobilier		25,00	25,00
Enveloppe annuelle matériel pour administration générale et réceptions		6,00	6,00
Enveloppe annuelle logiciels	5,63	34,00	39,63
Enveloppe annuelle matériel et équipement informatique	20,45	140,00	160,45
Enveloppe annuelle bâtiments (MIS,Atelier,...)	3,74	73,00	76,74
Enveloppe annuelle parc de matériel	4,21	75,00	79,21
Enveloppe annuelle équipement ateliers		12,00	12,00
Enveloppe annuelle Divers Finances		20,00	20,00

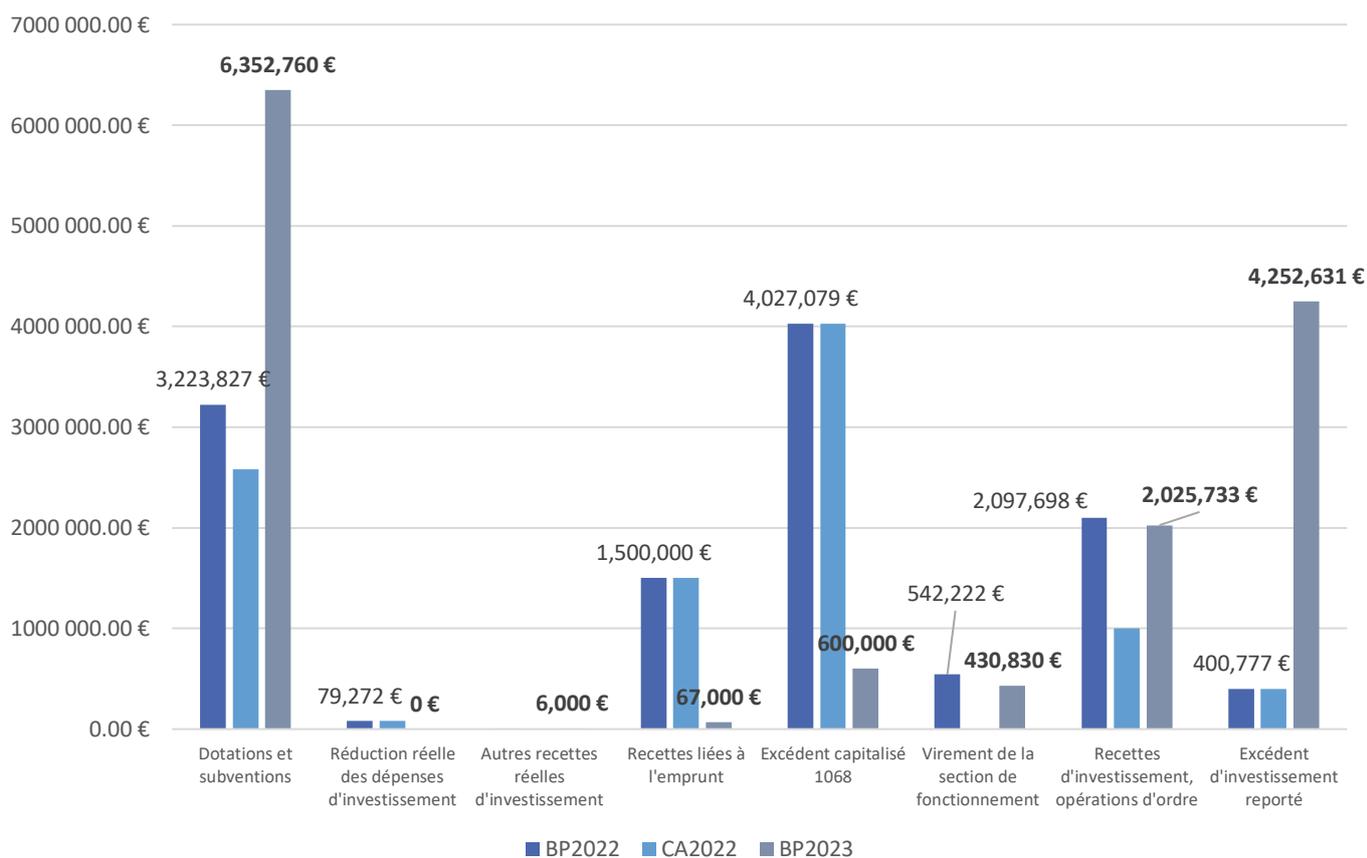
Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20230412-2023-034-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2023  
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Subventions d'investissement aux associations	34,14	20,00	54,14
Dispositif de soutien aux énergies renouvelables		300,00	300,00
Indemnités boisement travaux méandre Andlau à Hindisheim		3,00	3,00

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20230412-2023-034-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2023  
Date de réception préfecture : 21/04/2023

## 4.7 Recettes d'investissement

Analyse	BP2022	CA2022	Taux de réalisation	BP2023	BP2023-CA2022	Var %
Dotations et subventions	3 223 826,99 €	2 583 152,75 €	80,13%	6 352 760,00 €	3 769 607,25 €	145,93%
Réduction réelle des dépenses d'investissement	79 272,00 €	79 272,00 €	100,00%	0,00 €	-79 272,00 €	-100,00%
Autres recettes réelles d'investissement	6 000,00 €	6 000,00 €	100,00%	6 000,00 €	0,00 €	0,00%
Recettes liées à l'emprunt	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	100,00%	67 000,00 €	-1 433 000,00 €	-95,53%
Excédent capitalisé 1068	4 027 078,70 €	4 027 078,70 €	100,00%	600 000,00 €	-3 427 078,70 €	-85,10%
<b>Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt</b>	<b>8 836 177,69 €</b>	<b>8 195 503,45 €</b>	<b>92,75%</b>	<b>7 025 760,00 €</b>	<b>-1 169 743,45 €</b>	<b>-14,27%</b>
Virement de la section de fonctionnement	542 221,77 €	0,00 €	-	430 830,02 €	-	
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	2 097 698,00 €	1 001 401,03 €	47,74%	2 025 733,00 €	1 024 331,97 €	102,29%
<b>Totales des recettes d'ordre</b>	<b>2 639 919,77 €</b>	<b>1 001 401,03 €</b>	<b>47,74%</b>	<b>2 456 563,02 €</b>	<b>1 455 161,99 €</b>	<b>102,29%</b>
<b>Total</b>	<b>11 476 097,46 €</b>	<b>9 196 904,48 €</b>		<b>9 482 323,02 €</b>	<b>285 418,54 €</b>	
<i>RAR 2022</i>				541 188,98 €		
Excédent d'investissement reporté	400 776,54 €	400 776,54 €	100,00%	4 252 631,39 €	3 851 854,85 €	961,10%
<b>Total des recettes d'investissements cumulés</b>	<b>11 876 874,00 €</b>	<b>9 597 681,02 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>14 276 143,39 €</b>	<b>4 678 462,37 €</b>	<b>48,75%</b>



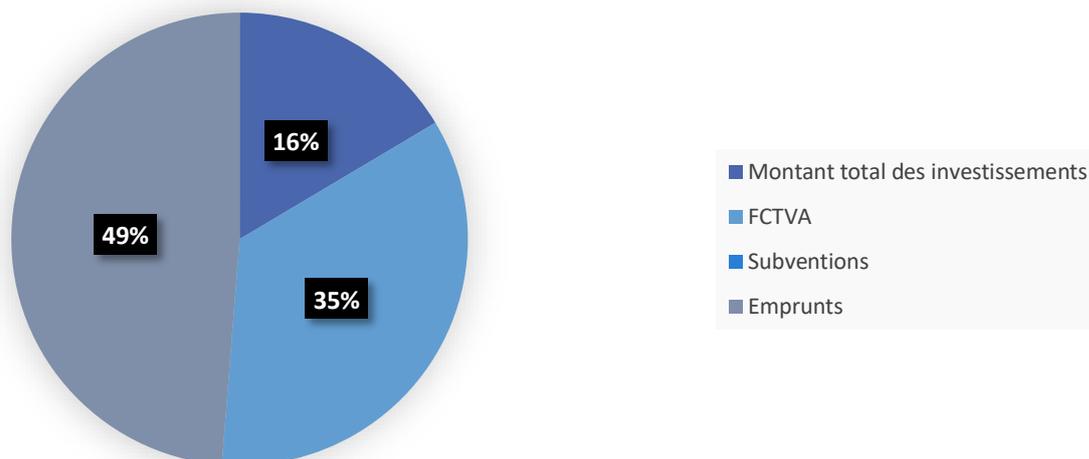
## Analyse

- ✓ Restes à réaliser 2022 compris, les recettes d'investissement augmentent de 4 678 K€ soit une augmentation de 48.75% pour un total de 14 276 143.39 €. Cette augmentation s'explique principalement par le report à hauteur de 4 252 K€ du résultat 2022. Ce report correspond à 30% des recettes d'investissement inscrites et les RAR2022 à 13% du résultat reporté en 2023.
- ✓ Les dotations et subventions augmentent dans leur globalité de 3 769 K€ soit +46% par rapport au CA 2022 pour représenter 6 352 K€ au BP2023. Elles se décomposent comme suit :
  - 2 034 K€ inscrit en 2023 contre 609 K€ réalisé en 2022 pour le FCTVA soit une hausse de 1 425 K€ soit + 234% et qui se justifie principalement par l'augmentation par rapport au CA 2022 des dépenses d'investissements éligibles.
  - 4 318 K€ de subventions contre 1 974K€ réalisés en 2022 soit une hausse de 2 344 K€
- ✓ Les subventions inscrites au BP2023 correspondent :
  - Pour 2 366 K€ soit 49 % des subventions pour la création d'un nouveau bassin nordique,
  - Pour 565 K€ soit 12% des subventions pour le projet de réhabilitation et d'extension de la bibliothèque de Rhinau,
  - Pour 453 K€ soit 9 % pour la nouvelle médiathèque de Gerstheim,
  - Pour 310 K€ soit 6% des subventions pour la création d'un multi-accueil et périscolaire à Witternheim.
  - Pour 797 K€ soit 16% pour la construction du gymnase le 3 à Erstein
- ✓ La CCCE capitalise à hauteur de 600 K€ une partie de son résultat de fonctionnement 2022 en 2023 puisque le résultat d'investissement 2022 est positif. Cette donnée permet à la CCCE de ne pas trop fragiliser le résultat global de sa section de fonctionnement sur 2023 et lui laisse une certaine flexibilité au vu des écritures budgétaires en termes de virement de la section de fonctionnement le cas échéant.
- ✓ Les RAR 2022 en termes de recettes sont de 541 K€ soit 4% des recettes globales.

## 4.8 Financement des investissements

	BP2022+DM2022	CA2022	CA2022-BP2022	Taux de réalisation	BP2023	BP2023-CA2022
<b>Montant total des investissements</b>	<b>9 956 874 €</b>	<b>4 472 503 €</b>	<b>-5 484 371 €</b>	<b>45%</b>	<b>12 397 610 €</b>	<b>7 925 107 €</b>
FCTVA	700 000 €	609 154 €	-90 846 €	87%	2 034 588 €	1 425 434 €
Subventions	2 523 827 €	1 973 998 €	-549 829 €	78%	4 318 170 €	2 344 172 €
Emprunts	1 500 000 €	1 500 000 €	0 €	100%	- €	- 1 500 000 €
<b>Autofinancement des investissements</b>	<b>4 621 409 €</b>	<b>-66 379 €</b>	<b>-4 687 788 €</b>	<b>-1%</b>	<b>6 044 852 €</b>	<b>6 111 231 €</b>

### BP2023



La CC du Canton d'Erstein en 2022 a capitalisé 4 027 K€ d'euros de son résultat de fonctionnement 2021 en section investissement. Cette capitalisation lui a permis de dégager un excédent d'investissement fin 2022 de 4 252 K€ qui sera reporté en 2023. Ce report de 4 252 K€ adossé aux subventions, aux prévisions de FCTVA et à la capitalisation de 600 K€ permet de n'inscrire aucun emprunt au BP2023.

En revanche la soutenabilité d'un tel PPI sur plusieurs années notamment avec de tels montants d'investissement doit soulever plusieurs raisons :

- ✓ L'augmentation des charges de fonctionnement dans le temps diminuera le résultat de fonctionnement reporté. En 2023 le résultat reporté représente 67% du résultat global de la section de fonctionnement. Cela s'illustre principalement au travers des épargnes en baisse globales entre 2022 et 2023 :
  - De -770 K€ pour l'épargne de gestion,
  - De -945 K€ pour l'épargne brute,
  - De -950 K€ pour l'épargne nette.
- ✓ Cette diminution du résultat de fonctionnement réduira les possibilités de capitalisation du résultat de fonctionnement en investissement qui diminuera au détriment de l'équilibre de la section de fonctionnement.
- ✓ La stratégie de recours à l'emprunt doit clairement être définie sur les prochaines années car la remontée des taux implique une augmentation de frais financier. Un emprunt de 1M€ à taux fixe de 4% (condition optimale en date d'analyse) représente à minima 30 K€ de charges financières supplémentaires par an sur les 6 premières années de vie du contrat.
- ✓ Une diminution de l'épargne brute qui doit être surveiller pour ne pas mettre en danger le remboursement en capital et donc les possibilités de recours à l'emprunt de le la CC (capacité de désendettement)

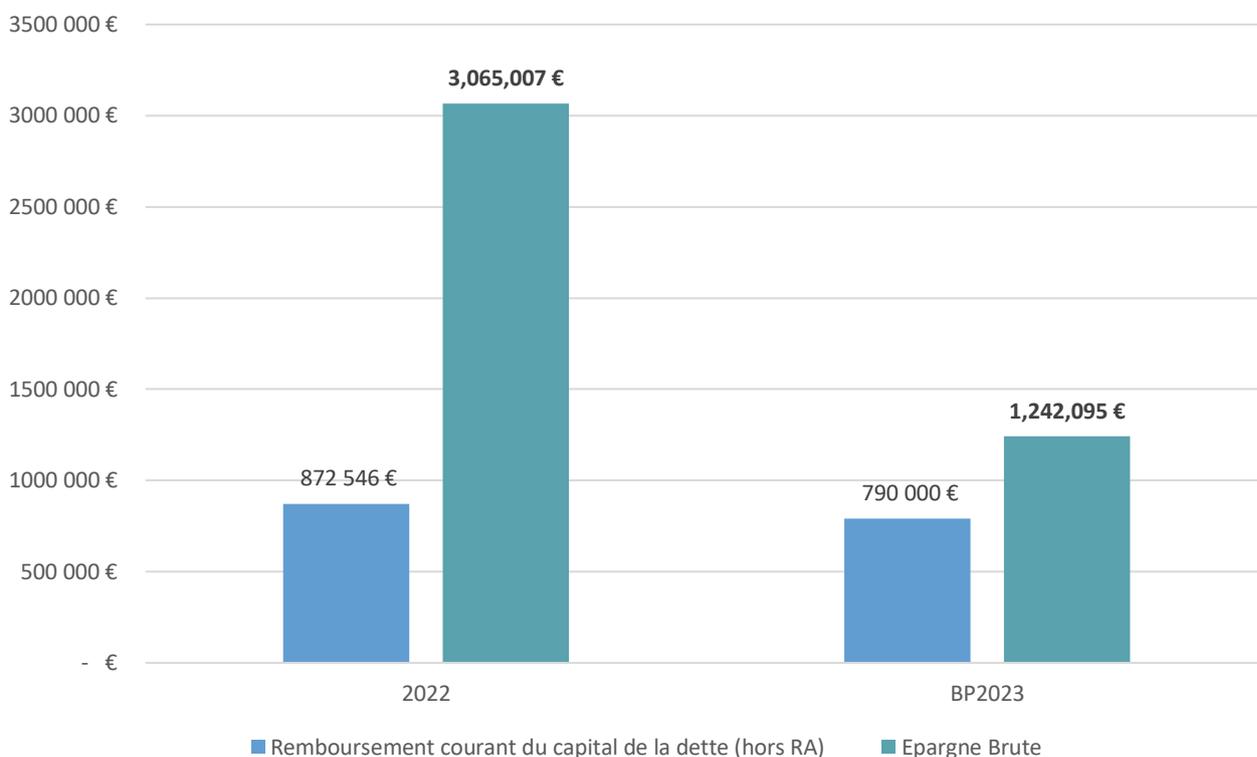
## 4.9 Remboursement de la dette – Budget Principal

	Budget Principal	
	2022	BP2023
Annuités	967 825 €	930 230 €
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	872 546 €	790 000 €
Charges financières	95 278 €	140 230 €
Dette au 31/12	8 283 183 €	7 498 695 €
Epargne Brute	3 065 007 €	1 470 320 €
Capacité de désendettement	2,7	3,54
Variation Dette N/N-1	-	-3,88%
Variation Epargne Brute N/N-1	-	-52,03%
Variation désendettement N/N-1	-	18,15%

### Caractéristiques de la dette au 31/12/2022 au budget principal

Encours	<b>8 283 182 €</b>	Nombre d'emprunts *	<b>12</b>
Taux actuariel *	<b>1,65%</b>	Taux moyen de l'exercice	<b>1,20%</b>

	Taux fixes	Taux variables	Total
Encours	7 097 349,37	1 185 833,24	8 283 182,61
Pourcentage global	85,68%	14,32%	100,00%
Durée de vie moyenne	6 ans, 7 mois	3 ans, 11 mois	6 ans, 2 mois
Duration	6 ans, 4 mois	3 ans, 8 mois	5 ans, 11 mois
Nombre d'emprunts	10	2	12
Taux actuariel	1,30%	3,78%	1,65%
Encours moyen avant couverture	6 671 391,87	1 272 904,59	7 944 296,47
Charge d'intérêts avant couverture	83 160,30	12 348,47	95 508,78
Taux moyen	1,25%	0,97%	1,20%



✓ Anticipation en date d'analyse au 31/12/2023

**Caractéristiques de la dette au 31/12/2023\***

Encours	<b>7 498 695 €</b>	Nombre d'emprunts *	<b>11</b>
Taux actuariel *	<b>1,60%</b>	Taux moyen de l'exercice	<b>1,64%</b>

\*anticipation en date du 29/03/2023 sur l'encours existant et hors nouvel emprunt

	Taux fixes	Taux variables	Total
Encours	6 467 028,63	1 031 666,56	7 498 695,19
Pourcentage global	86,24%	13,76%	100,00%
Durée de vie moyenne	6 ans, 2 mois	3 ans, 5 mois	5 ans, 9 mois
Duration	5 ans, 11 mois	3 ans, 3 mois	5 ans, 7 mois
Nombre d'emprunts	9	2	11
Taux actuariel	1,27%	3,68%	1,60%
Encours moyen avant couverture	6 843 633,73	1 118 737,91	7 962 371,65
Charge d'intérêts avant couverture	87 544,21	42 999,90	130 544,11
Taux moyen	1,28%	3,84%	1,64%

- ✓ La dette au 31/12/2022 est de 8 283 K€ en baisse de 8%. L'épargne brute couvre à hauteur de 2.42 fois le remboursement annuel du capital. La capacité de désendettement fin 2022 est 3.54 années soit un excellent ratio pour la CC.
- ✓ La diminution sur 2023 de l'épargne brute implique pour la CC un suivi attentif de ces niveaux d'épargne pour les prochaines années.
- ✓ La dette de la CC est composée de 85% à taux fixe et 15% à taux variable. Le taux moyen pour l'année 2022 est de 1.20% soit très inférieur au prix du marché actuellement de 3.30%. Pourtant le taux actuariel des emprunts à taux variables est de 3.78% contre un taux moyen en 2022 de 0.97%. Cette donnée illustre la part de risque portée par la CC sur son encours de dette. A titre d'information sur 2023 les charges d'intérêts sont anticipées en hausse de 46%. Le niveau des charges financières 2022 sera de nouveaux atteint, sauf nouvel emprunt, en 2026 soit 89K€. L'augmentation des charges financières viendra donc de facto augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement.

#### 4.10 Tableau des grands équilibres rétrospectifs

	CA2022	BP2023
<b>1. Recettes courantes de fonctionnement</b>	<b>36 061 813,36 €</b>	<b>39 354 665,00 €</b>
Dont fiscalité directe	13 251 976,00 €	10 948 965,00 €
Dont dotations et subventions	6 941 996,27 €	7 871 860,00 €
<b>2. Dépenses courantes de fonctionnement (Hors travaux en régie)</b>	<b>33 031 668,22 €</b>	<b>37 094 840,00 €</b>
Dont frais de personnel	15 855 163,37 €	17 694 700,00 €
Dont charges de gestion générale	4 863 131,34 €	6 810 830,00 €
<b>3. Excédent brut de fonctionnement - EG (1 - 2)</b>	<b>3 030 145,14 €</b>	<b>2 259 825,00 €</b>
4. Résultat financier	-95 278,35 €	-140 230,00 €
5. Résultat exceptionnel	130 140,45 €	-300,00 €
<b>6. Epargne brute</b>	<b>3 065 007,24 €</b>	<b>211 929 500,00 €</b>
Taux d'épargne brute	8,47 %	5,38%
<b>7. Recettes définitives d'investissement</b>	<b>2 668 424,75 €</b>	<b>6 425 760,00 €</b>
Dont dotations et subventions	2 583 152,75 €	6 352 760,00 €
<b>8. Financements propres disponibles (6 + 7 )</b>	<b>5 733 431,99 €</b>	<b>8 545 055,00 €</b>
9. Dépenses d'investissement (hors capital)	<b>4 472 503,35 €</b>	<b>10 646 151,22 €</b>
Dont dépenses d'équipement	4 016 774,24 €	9 929 795,48 €
10. Remboursement du capital de la dette	<b>872 546,28 €</b>	<b>877 200,00 €</b>
<b>11. Epargne nette</b>	<b>2 192 460,96 €</b>	<b>1 242 095,00 €</b>
12. Besoin de financement (9 + 10 - 8)	<b>-388 382,36 €</b>	<b>2 978 296,22 €</b>
13. Emprunts nouveaux	<b>1 500 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>14. Fonds de roulement au 01/01</b>	<b>5 656 606,36 €</b>	<b>7 544 988,72 €</b>
<b>15. Fonds de roulement au 31/12 (14 + 13 - 12)</b>	<b>7 544 988,72 €</b>	<b>4 566 692,50 €</b>
17. Encours de la dette au 31/12	<b>8 283 043,74 €</b>	<b>7 493 043,74 €</b>
<b>18. Capacité de désendettement (17/6)</b>	<b>2,7</b>	<b>3,54</b>

#### 4.11 Budget Annexe – cinéma BP2023

Analyse	BP2022+DM2022	CA2022	Taux d'exécution	BP2023	BP2023-CA2022	Var
Total des dépenses de gestion courante	89 185,0 €	75 279,1 €	84%	135 310,0 €	60 030,9 €	80%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	89 685,0 €	75 279,1 €	84%	135 810,0 €	60 530,9 €	80%
Opération d'ordre	4 565,0 €	4 565,0 €	-	6 000,0 €	1 435,0 €	-
<b>Total dépenses de fonctionnement (hors 023)</b>	<b>94 250,0 €</b>	<b>79 844,0 €</b>	<b>85%</b>	<b>141 810,0 €</b>	<b>61 966,0 €</b>	<b>78%</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>94 250,0 €</b>	<b>79 844,0 €</b>		<b>141 810,0 €</b>	<b>61 966,0 €</b>	<b>78%</b>
Total des recettes de gestion courantes	94 250,0 €	79 844,0 €	85%	141 810,0 €	61 966,0 €	78%
Total des recettes réelles de fonctionnement	94 250,0 €	79 844,0 €	85%	141 810,0 €	61 966,0 €	78%
Opération d'ordre	0,0 €	0,0 €	-	0,0 €	0,0 €	-
Excédent de fonctionnement reporté	0,0 €	0,0 €	-	0,0 €	0,0 €	-
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>94 250,0 €</b>	<b>79 844,0 €</b>	<b>85%</b>	<b>141 810,0 €</b>	<b>61 966,0 €</b>	<b>78%</b>
<b>Excédent ou déficit de fonctionnement</b>	<b>0,0 €</b>	<b>0,0 €</b>	<b>-</b>	<b>0,0 €</b>	<b>0,0 €</b>	<b>-</b>

Analyse	BP2022+DM2022	CA2022	Taux d'exécution	BP2023	BP2023-CA2022	Var
Dépenses d'équipements bruts	29 649,6 €	11 430,6 €	39%	38 457,80 €	25 569,4 €	224%
Dépenses financières d'investissements	0,0 €	0,0 €	-	0,0 €	0,0 €	-
Remboursement en capital	0,0 €	0,0 €	-	0,0 €	0,0 €	-
Opération d'ordre	0,0 €	0,0 €	-	0,0 €	0,0 €	-
Déficit de fonctionnement reporté	0,0 €	0,0 €	-	0,0 €	0,0 €	-
<b>Total</b>	<b>29 649,6 €</b>	<b>11 430,6 €</b>	<b>39%</b>	<b>38 457,80 €</b>	<b>25 569,4 €</b>	<b>224%</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>29 649,6 €</b>	<b>11 430,6 €</b>		<b>38 457,8 €</b>	<b>25 569,4 €</b>	<b>236,45%</b>

Total des recettes réelles d'investissement	11 117,0 €	0,0 €	0%	25 355,7 €	25 355,7 €	-
Recettes liées à l'emprunt	0,0 €	0,0 €	-	0,0 €	0,0 €	-
Opération d'ordre	4 565,0 €	4 565,0 €	-	6 000,0 €	1 435,0 €	-
Excédent capitalisé	0,0 €	0,0 €	-	0,0 €	0,0 €	-
<b>Total recettes d'investissement (hors 023)</b>	<b>15 682,0 €</b>	<b>4 565,0 €</b>	<b>29%</b>	<b>31 355,7 €</b>	<b>26 790,8 €</b>	<b>587%</b>
Excédent reporté	13 967,6 €	13 967,6 €	-	7 102,0 €	-6 865,6 €	-
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>29 649,6 €</b>	<b>18 532,6 €</b>	<b>-</b>	<b>38 457,8 €</b>	<b>19 925,20 €</b>	<b>108%</b>
<b>Excédent ou déficit d'investissement</b>	<b>0,0 €</b>	<b>7 102,0 €</b>	<b>-</b>	<b>0,0 €</b>	<b>-7 102,0 €</b>	<b>-100%</b>
<b>Résultat de l'exercice N au 31/12</b>	<b>0,0 €</b>	<b>7 102,0 €</b>	<b>-</b>	<b>0,0 €</b>	<b>-7 102,0 €</b>	<b>-100%</b>

✓ [Présentation du budget cinéma 2023 par chapitre](#)

		2023
<b>Recette de fonctionnement</b>		<b>141 810,00 €</b>
002	Excédent ou déficit de fonctionnement reporté	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	60 000,00 €
73	Impôts et taxes	5 500,00 €
74	Dotations et participations	5 200,00 €
75	Autres produits de gestion courante	71 110,00 €
<b>Dépense de fonctionnement</b>		<b>141 810,00 €</b>
002	Excédent ou déficit de fonctionnement reporté	0,00 €
011	Charges à caractère général	130 510,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	4 800,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
<b>Excédent ou déficit fonctionnement</b>		<b>0,00 €</b>

<b>Recette d'investissement</b>		<b>38 457,75 €</b>
001	Solde d'exécution reporté	7 102,01 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissement	25 355,74 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
<b>Dépense d'investissement</b>		<b>38 457,75 €</b>
001	Solde d'exécution reporté	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	37 000,00 €
RAR 2022	RAR 2022	1 457,75 €
<b>Excédent ou déficit d'investissement</b>		<b>0,00 €</b>

- ✓ Analyse du budget cinéma

### **Section de fonctionnement**

#### **Hausse globale des recettes de 62 K€ soit une hausse globale de 77% pour un total au BP 2023 de 141 810 €.**

- Recettes de fonctionnement :
  - Chapitre 70 :
    - Augmentation des recettes de 1.2 K€ soit 2% par rapport au CA2022 soit 60 K€.
  - Chapitre 75 :
    - Augmentation de 62 K€ de la subvention d'équilibre versée par le budget principal par rapport à 2022 soit un total de 71 K€.
- Dépenses de fonctionnement :
  - Chapitre 011
    - Augmentation globale du chapitre de 56 K€ par rapport à 2022 soit une hausse de 75% pour un total de 131 K€.
      - La hausse est principalement portée par l'augmentation des charges d'électricité de 34 K€ soit 46 K€ au BP2023 contre 12 K€.
      - Les dépenses de gaz, elles, augmentent de 7 K€ au BP 2023 soit 10 K€ contre 3.4 K€ en 2022.

### **Section d'investissement :**

- Recettes – Montant total inscrit au BP 2023 de 38 K€ :
  - 25 K€ sont attendus au titre de la subvention d'équilibre versée par le budget principal
- Dépenses - Montant total inscrit au BP2023 de 38 K€ :
  - 37 K€ sont inscrits au BP2023 dont 23 K€ pour les travaux de réfection de l'espace convivialité
  - 1.5 K€ de RAR 2022

#### 4.12 Budget Annexe –Ordure ménagère Erstein – BP2023

Analyse	BP+ DM2022	CA2022	Taux d'exécution	BP2023	BP2023- CA2022	Var
Total des dépenses de gestion des services	2 926 600 €	2 375 214 €	81%	2 834 770 €	459 556 €	19%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 956 600 €	2 404 365 €	81%	2 866 370 €	462 005 €	19%
<b>Total</b>	<b>2 956 600 €</b>	<b>2 404 365 €</b>	<b>81%</b>	<b>2 866 370 €</b>	<b>462 005 €</b>	<b>19%</b>
Opération d'ordre	121 643 €	67 284 €	-	105 000 €	37 716 €	-
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 078 243 €</b>	<b>2 471 649 €</b>		<b>2 971 370 €</b>	<b>499 721 €</b>	<b>20%</b>
Total des recettes de gestion des services	2 214 000 €	2 480 113 €	112%	2 384 700 €	-95 413 €	-4%
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>2 217 000 €</b>	<b>2 489 521 €</b>	<b>112%</b>	<b>2 391 700 €</b>	<b>-97 821 €</b>	<b>-4%</b>
Opération d'ordre	0 €	0 €	-	0 €	0 €	
<b>Total</b>	<b>2 217 000 €</b>	<b>2 489 521 €</b>		<b>2 391 700 €</b>	<b>-97 821 €</b>	<b>0 €</b>
Excédent de fonctionnement reporté	1 401 711 €	1 401 711 €	100%	1 419 584 €	17 873 €	1%
<b>Total des recettes d'exploitation cumulées</b>	<b>3 618 711 €</b>	<b>3 891 233 €</b>	<b>108%</b>	<b>3 811 284 €</b>	<b>-79 949 €</b>	<b>-2%</b>

<b>Excédent ou déficit de fonctionnement</b>	<b>540 468 €</b>	<b>1 419 584 €</b>	<b>-</b>	<b>839 914 €</b>	<b>-579 670 €</b>	<b>-41%</b>
--	------------------	--------------------	----------	------------------	-------------------	-------------

Analyse	BP+ DM2022	CA2022	Taux d'exécution	BP2023	BP2023- CA2022	Var
Dépenses d'équipements bruts	605 307 €	226 343 €	37%	476 697 €	250 354 €	107%
Dépenses financières d'investissements	0 €	0 €	-	0 €	0 €	-
Remboursement en capital	0 €	0 €	-	0 €	0 €	-
Opération d'ordre	0 €	0 €	-	0 €	0 €	-
Déficit d'investissement reporté	0 €	0 €	-	0 €	0 €	-
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>605 307 €</b>	<b>226 343 €</b>	<b>37%</b>	<b>476 697 €</b>	<b>250 354 €</b>	<b>107%</b>
Total des recettes réelles d'investissement	40 000 €	23 093 €	58%	64 000 €	40 907 €	177%
Recettes liées à l'emprunt	0 €	0 €	-	0 €	0 €	-
Opération d'ordre	121 643 €	67 284 €	-	105 000 €	37 716 €	-
<b>Total</b>	<b>161 643 €</b>	<b>90 377 €</b>	<b>56%</b>	<b>169 000 €</b>	<b>78 623 €</b>	<b>87%</b>
Excédent reporté	443 664 €	443 664 €	-	307 697 €	-135 966 €	-
Excédent capitalisé	0 €	0 €	-	0 €	0 €	-
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>605 307 €</b>	<b>534 040 €</b>		<b>476 697 €</b>	<b>-57 343 €</b>	<b>-11%</b>
<b>Excédent ou déficit d'investissement</b>	<b>0 €</b>	<b>307 697 €</b>	<b>-</b>	<b>0 €</b>	<b>-307 697 €</b>	<b>-97%</b>
<b>Résultat de l'exercice N</b>	<b>540 468 €</b>	<b>1 727 281 €</b>	<b>-</b>	<b>839 914 €</b>	<b>- 887 367 €</b>	<b>-51%</b>

✓ [Présentation du budget OM -ERSTEIN - 2023 par chapitre](#)

		2023
<b>Recette de fonctionnement</b>		<b>3 811 283,94 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 419 583,94 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services,	1 884 700,00 €
74	Subventions d'exploitation	300 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	200 000,00 €
77	Produits exceptionnels	7 000,00 €
<b>Dépense de fonctionnement</b>		<b>2 971 370,00 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
011	Charges à caractère général	2 486 770,00 €
012	Charges et personnel et frais assimilés	315 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	105 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	33 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	31 600,00 €
<b>Excédent ou déficit de fonctionnement</b>		<b>839 913,94 €</b>
<b>Recette d'investissement</b>		<b>476 697,28 €</b>
001	Solde d'exécution de la section d'Investissement reporté	307 697,28 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	105 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	28 000,00 €
13	Subventions d'investissement	36 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
<b>Dépense d'investissement</b>		<b>468 597,28 €</b>
001	Solde d'exécution de la section d'Investissement reporté	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	468 597,28 €
<b>Excédent ou déficit de fonctionnement</b>		<b>8 100,00 €</b>
<b>Solde d'exécution de l'exercice</b>		<b>848 013,94 €</b>

- ✓ Analyse du budget Ordure ménagère d'Erstein

#### Section de Fonctionnement

- Recettes de fonctionnement :

#### **Baisse globale des recettes de 80 K€ soit une baisse globale de 2% pour un montant total au BP2023 de 3 811 K€**

- Chapitre 70 (produits des services) : augmentation globale du chapitre de 4,5 K€ soit une hausse de 0.2% et qui correspond à 1 884 K€ au BP 2023 contre 1 880 K€ au CA 2022
- Chapitre 74 (dotations et participations) : baisse des subventions d'exploitation de 63 K€ soit -17% par rapport au CA 2022 ce qui correspond à 300 K€ au BP 2023 contre 363 K€ au CA2022.
- Chapitre 75 (autres produits de gestion courante) : Baisse de 37 K€ des recettes de vente de matériaux soit -15% en comparaison au CA2022 soit 200 K€ inscrits au BP2023.

- Dépenses de fonctionnement :

#### **Hausse globale des dépenses de 500 K€ soit une hausse globale de 20% pour un montant total de 2 971 K€ au BP 2023**

- Chapitre 011 (charges à caractère général) : augmentation globale du chapitre de 418 K€ par rapport à 2022 soit une hausse de 20% pour un montant total 2 487 K€.
  - La hausse est principalement portée par l'augmentation des dépenses de sous-traitance 301 K€ par rapport au CA2022 soit une hausse de 16% pour un total de 2 161 K€.
  - Les dépenses de frais d'étude augmentent de 98 K€ par rapport au CA2022 pour un total de 125 K€.
- Chapitre 012 (charges de personnel) augmentation globale du chapitre de 23 K€ soit une hausse par rapport au CA 2022 de 8% pour un total de 315 K€
- Les autres charges de gestion courante augmentent de 19 K€ pour un montant total inscrit au BP 2023 de 33 K€.

#### Section d'investissement :

- Recettes :

#### **Baisse de 10% des recettes globales d'investissement soit -57 K€ et justifié en partie par la baisse de -136 K€ du résultat reporté pour un total de 477 K€.**

- Chapitre 10 : Augmentation de 5 K€ des recettes de FCTVA pour un total budgété de 28 K€.
- Chapitre 13 : inscription d'une dotation de 36 K€ de recettes de subventions

- Dépenses :

- Dépenses à hauteur de 469 K€ inscrites au BP2023 dont 147 K€ pour les travaux à la déchetterie.

#### 4.13 Budget Annexe –SMICTOM – BP 2023

Analyse	BP + DM 2022	CA2022	Taux d'exécution	BP2023	BP2023-CA2022	Var
Total des dépenses de gestion des services	3 314 000 €	3 306 574 €	100%	2 911 000 €	-395 574 €	-12%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 319 000 €	3 311 145 €	100%	2 916 000 €	-395 145 €	-12%
Opération d'ordre	0 €	0 €	-	0 €	0 €	-
Total dépenses de fonctionnement	3 319 000 €	3 311 145 €	100%	2 916 000 €	-395 145 €	-12%
Déficit de fonctionnement reporté	64 582 €	64 582 €		39 526 €		
<b>Total dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>3 383 582 €</b>	<b>3 375 727 €</b>		<b>2 955 526 €</b>	<b>-420 201 €</b>	<b>-12%</b>
Total des recettes de gestion des services	3 319 000 €	3 336 201 €	101%	2 928 500 €	-407 701 €	-12%
Total des recettes réelles de fonctionnement	3 383 582 €	3 336 201 €	99%	2 955 526 €	-380 675 €	-11%
Opération d'ordre	0 €	0 €	-	0 €	0 €	
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>3 383 582 €</b>	<b>3 336 201 €</b>	<b>99%</b>	<b>2 955 526 €</b>	<b>-380 675 €</b>	<b>-11%</b>
Déficit de fonctionnement reporté	0 €	0 €	-	0 €	0 €	-
<b>Total recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>3 383 582 €</b>	<b>3 336 201 €</b>		<b>2 955 526 €</b>	<b>-380 675 €</b>	<b>-11%</b>

<b>Excédent ou déficit de fonctionnement</b>	<b>0 €</b>	<b>-39 526 €</b>	<b>-</b>	<b>0 €</b>	<b>39 526 €</b>	<b>-100%</b>
--	------------	------------------	----------	------------	-----------------	--------------

Analyse	BP + DM 2022	CA2022	Taux d'exécution	BP2023	BP2023-CA2022	Var
Dépenses d'équipements	13 452,06 €	0,00 €	0%	13 452,06 €	13 452,06 €	-
Remboursement en capital	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	0,00 €	-
<b>Total dépenses d'investissement réelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-</b>
Opération d'ordre	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	0,00 €	-
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-</b>
Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	0,00 €	-
<b>Total dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>13 452,06 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0%</b>	<b>13 452,06 €</b>	<b>13 452,06 €</b>	<b>-</b>
Total des recettes réelles d'investissement	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	0,00 €	-
Recettes liées à l'emprunt	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	0,00 €	-
Opération d'ordre	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	0,00 €	-
Total recettes d'investissement	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	0,00 €	-
Excédent reporté	13 452,06 €	13 452,06 €	-	13 452,06 €	0,00 €	-
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>13 452,06 €</b>	<b>13 452,06 €</b>	<b>100%</b>	<b>13 452,06 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0%</b>
<b>Excédent ou déficit d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 452,06 €</b>	<b>-</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-13 452,06 €</b>	<b>-</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-26 073,94 €</b>	<b>-</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-26 073,94 €</b>	<b>-100%</b>

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20230412-2023-034-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2023  
Date de réception préfecture : 21/04/2023

✓ [Présentation du budget SMICTOM - 2023 par chapitre](#)

		2023
<b>Recette de fonctionnement</b>		<b>2 955 526,00 €</b>
002	Excédent ou déficit de fonctionnement reporté	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 916 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	12 500,00 €
77	Produits exceptionnels	27 026,00 €
<b>Dépense de fonctionnement</b>		<b>2 955 526,00 €</b>
002	Excédent ou déficit de fonctionnement reporté	39 526,00 €
011	Charges à caractère général	1 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 910 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €
<b>Excédent ou déficit de fonctionnement</b>		<b>0,00 €</b>
<b>Recette d'investissement</b>		<b>13 452,06 €</b>
001	Solde d'exécution reporté	13 452,06 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
<b>Dépense d'investissement</b>		<b>13 452,06 €</b>
001	Solde d'exécution reporté	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	13 452,06 €
<b>Excédent ou déficit d'investissement</b>		<b>0,00 €</b>
<b>Solde d'exécution de l'exercice</b>		<b>0,00 €</b>

- ✓ Analyse du budget SMICTOM

#### Section de fonctionnement

- Recettes de fonctionnement :

#### **Baisse globale des recettes de -380 K€ soit une baisse globale de -11% pour un total de 2 956 K€**

- Chapitre 70 (produits des services) : Augmentation de 55 K€ des recettes de prestations de services par rapport au CA2022 soit une hausse de 1,70%
- Chapitre 75 (autres produits de gestion courante) : baisse de 12,1K€ des recettes du chapitre car les frais de gestion administrative ont été rattachés à l'exercice 2022 pour un montant réalisé de 24,6 K€ au titre des exercices 2021 et 2022.

- Dépenses de fonctionnement :

#### **Baisse globale des dépenses de -420 K€ soit une baisse globale de -12% pour un total de 2 956 K€**

- Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) : Baisse de 396 K€ soit - 12% pour un total de 2 910 K€ en 2023
- Le déficit de fonctionnement reporté de l'exercice 2022 est de 39 K€ soit une amélioration par rapport à 2021 de 25 K€.

#### Section d'investissement :

- 13 K€ sont inscrits en investissement au BP2023

#### 4.14 Budget Annexe – ZA – BP 2023

Analyse	BP+DM 2022	CA2022	Taux d'exécution	BP2023	BP2023-CA2022	Var %
Total des dépenses de gestion courante	3 044 169,00 €	547 042,75 €	18%	1 830 000,00 €	-1 282 957,25 €	
Charges financières	59 034,00 €	45 029,25 €	76%	43 600,00 €	-1 429,25 €	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 103 203,00 €	592 072,00 €	19%	1 873 600,00 €	1 229 603,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	6 183 330,54 €	-	-	9 536 366,02 €	-	
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	45 100,00 €	45 029,25 €	-	43 600,00 €	-	
042 - Opération d'ordre	16 267 171,46 €	16 264 148,70 €	-	11 335 310,00 €	-4 928 838,70 €	-
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>25 598 805,00 €</b>	<b>16 901 249,95 €</b>	<b>66%</b>	<b>22 788 876,02 €</b>	<b>5 887 555,32 €</b>	<b>35%</b>
Total des recettes de gestion courantes	6 180 495,00 €	2 075 055,00 €	34%	3 861 610,00 €	1 786 555,00 €	
Total des recettes réelles de fonctionnement	6 180 495,00 €	2 075 552,76 €	34%	3 861 610,00 €	1 786 057,24 €	86%
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	45 100,00 €	45 029,25 €	-	43 600,00 €	-	
Opération d'ordre	19 373 210,00 €	11 335 240,55 €	-	13 208 910,00 €	1 873 669,45 €	
Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	9 120 183,41 €	-	5 674 756,02 €	-3 445 427,39 €	-
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>25 598 805,00 €</b>	<b>22 576 005,97 €</b>	<b>88%</b>	<b>22 788 876,02 €</b>	<b>212 799,30 €</b>	<b>1%</b>
<b>Excédent ou déficit de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 674 756,02 €</b>	<b>-</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-5 674 756,02 €</b>	<b>-100%</b>
Dépenses d'équipements bruts	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	0,00 €	-
Dépenses financières d'investissements	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	0,00 €	-
Remboursement en capital	4 541 174,00 €	4 541 172,96 €	-	282 300,00 €	-4 258 872,96 €	-
Opération d'ordre	19 373 210,00 €	11 335 240,55 €	-	13 208 910,00 €	1 873 669,45 €	-
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>23 914 384,00 €</b>	<b>15 876 413,51 €</b>	<b>66%</b>	<b>13 491 210,00 €</b>	<b>-2 385 203,51 €</b>	<b>-15%</b>
Déficit d'investissement reporté	10 915 206,61 €	10 915 206,61 €	-	8 964 304,04 €	-1 950 902,57 €	-
<b>Total dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>34 829 590,61 €</b>	<b>26 791 620,12 €</b>	<b>77%</b>	<b>22 455 514,04 €</b>	<b>-4 336 106,08 €</b>	<b>-16%</b>
Recettes liées à l'emprunt	3 244 884,66 €	1 500 000,00 €	46%	1 572 638,02 €	72 638,02 €	-
Recettes financières	11 192,00 €	63 167,38 €	564%	11 200,00 €	-51 967,38 €	-
Excédent capitalisé	9 120 183,41 €	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	-
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>12 376 260,07 €</b>	<b>1 563 167,38 €</b>		<b>1 583 838,02 €</b>	<b>20 670,64 €</b>	<b>1%</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	6 183 330,54 €	-	-	9 536 366,02 €	-	
040 - opération d'ordre	16 270 000,00 €	16 264 148,70 €	-	11 335 310,00 €	-4 928 838,70 €	-
<b>Total</b>	<b>34 829 590,61 €</b>	<b>17 827 316,08 €</b>	<b>51%</b>	<b>22 455 514,04 €</b>	<b>4 628 197,96 €</b>	<b>26%</b>
Excédent reporté	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	0,00 €	-
<b>Total recettes d'investissement cumulées</b>	<b>34 829 590,61 €</b>	<b>17 827 316,08 €</b>		<b>22 455 514,04 €</b>	<b>4 628 197,96 €</b>	<b>26%</b>
<b>Excédent ou déficit d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-8 964 304,04 €</b>	<b>-</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-8 964 304,04 €</b>	<b>-100%</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-3 289 548,02 €</b>	<b>-</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-3 289 548,02 €</b>	<b>-100%</b>

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20230412-2023-034-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2023  
Date de réception préfecture : 21/04/2023

✓ [Présentation du budget Zones d'activités - 2023 par chapitre](#)

		2023
<b>Recette de fonctionnement</b>		<b>22 788 876,00 €</b>
002	Excédent ou déficit de fonctionnement reporté	5 674 756,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 208 910,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 861 610,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	43 600,00 €
<b>Dépense de fonctionnement</b>		<b>22 788 876,02 €</b>
002	Excédent ou déficit de fonctionnement reporté	0,00 €
011	Charges à caractère général	1 830 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 335 310,00 €
66	Charges financières	43 600,00 €
023	Virement à la section d'investissement	9 536 366,02 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	43 600,00 €
<b>Excédent ou déficit de fonctionnement</b>		<b>0,00 €</b>

<b>Recette d'investissement</b>		<b>22 455 514,02 €</b>
001	Solde d'exécution reporté	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 335 310,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 572 638,00 €
27	Autres immobilisations financières	11 200,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	9 536 366,02 €
<b>Dépense d'investissement</b>		<b>22 455 514,00 €</b>
001	Solde d'exécution reporté	8 964 304,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 208 910,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	282 300,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
<b>Excédent ou déficit d'investissement</b>		<b>0,00 €</b>

<b>Résultat d'exercice</b>	<b>0,00 €</b>
----------------------------	---------------

- ✓ Analyse du budget zones d'activités

Le budget zones d'activités consolide les données des zones d'activités suivantes :

- Zone d'activité de Benfeld,
- Zone d'activité d'Erstein,
- Zone d'activité de Gerstheim,
- Zone d'activité de Hindisheim,
- Zone d'activité Krafft,
- Zone d'activité Rhinau.

#### Section de fonctionnement

- Recettes de fonctionnement :

**Hausse globale des recettes de fonctionnement de 213 K€ soit une hausse globale de 1% pour un total de 22 788 K€**

- Chapitre 70 :
  - Augmentation des recettes de ventes de terrain 1 708 K€ soit 85% par rapport au CA2022 pour un total de 3 861 K€.
- Chapitre 042 :
  - Hausse des flux d'ordre de 1 873 K€ par rapport au CA 2022 lié à la variation des encours de production.

- Dépenses de fonctionnement :

**Baisse globale des dépenses de 5 888 K€ soit une baisse globale de 35% pour un total de 27 788 876.02 € en 2023.**

- Chapitre 011
  - Augmentation globale du chapitre de 1280 K€ par rapport au CA2022 soit une hausse de 234% pour un total de 1 830 K€.
    - La hausse est principalement portée par l'augmentation des dépenses d'études et de prestations liées à l'aménagement de terrain de 54 K€ par rapport au CA2022 soit une hausse de 85%.
    - Les dépenses d'achat de matériel et d'équipement pour les travaux augmentent de 940 K€ soit 199% (conforme à l'inflation) par rapport au CA2022.
    - 273 K€ sont inscrits au BP2023 sur de l'aménagement de terrain.
- Chapitre 66 :
  - Les frais financiers liés aux intérêts de l'encours de dette sont en baisse de 1.5 K€ soit -3.17%
- Chapitre 042 :
  - Augmentation de 11 335 K€ des flux d'ordre.

Section d'investissement :

- Recettes :

Augmentation des recettes d'investissement de 17 767 K€ principalement à cause des écritures d'ordre.

○ Chapitre 16 :

- Inscription d'un emprunt de 1 572 K€ au BP2023.

- Dépenses

▪ Chapitre 16 :

- Le remboursement en capital inscrit au BP est de 283 K€, aucun emprunt de l'encours de dette du budget ZA n'arrive à échéance.